

CHARTRES VOTRE **VILLE**

#194 NOVEMBRE 2019 | www.chartres.fr

ESPLANADE DE LA CATHÉDRALE ÉPISODE 3



AVEC VOTRE APPLICATION CHARTRES,

PROFITEZ DES NOMBREUX ÉVÉNEMENTS DE NOVEMBRE



Démarches administratives, concerts, animations, événements sportifs et culturels... Retrouvez toute l'actualité de ce mois-ci.

► À télécharger gratuitement sur AppleStore et GameStore Android, avec le mot-clef : « Chartres », tout simplement !



CHARTRES



De la suite dans vos idées

Vous découvrirez dans les pages suivantes le résultat de la troisième étape de nos réflexions sur l'aménagement de l'esplanade de la cathédrale. Depuis le début juillet, notre vision a évolué, enrichie de vos nombreux retours. C'est une aventure complexe, à la mesure du rayonnement mondial du monument. Vous nous avez demandé de verdier le projet. Message reçu, vous le constaterez. Ce dialogue va se poursuivre, et n'hésitez pas à l'alimenter. Au-delà du respect des procédures et des réglementations, qui s'imposent, et sans préjuger de l'avis de toutes les instances culturelles qui ont leur mot à dire, nous avons aussi pour ambition de « contenter l'œil » des Chartrains. Nous aurons donc de la suite dans vos idées.

Des arbres et des jardins, ce numéro de novembre vous en montre encore autour du pôle administratif, et bien davantage qu'auparavant, au-delà des parterres Grand siècle de l'hôtel Montescot. Vous y retrouverez notamment le charme des arbres palissés qui vous plaisent sur la place des Halles. Nous n'oublions ni la rue Saint-Michel ni la place Saint-Aignan.

Du vert toujours sur la nouvelle place René-Joly, ainsi qu'à la Madeleine où le nouveau parc Jacques-Grand va recevoir de nouveaux arbres.

Là encore, ne nous reposons pas sur ces lauriers. Regardons le renouvellement de notre Quatrième fleur comme une incitation. Les jardiniers-experts de la Ville mènent toute une réflexion sur le choix des essences qui seront plantées dans les années

à venir. Intégrer le changement climatique, faire la part belle aux végétaux qui attirent les abeilles, donner la priorité aux plantes odorantes, comme ce serait naturellement la vocation de la capitale du parfum, les défis ne manquent pas.

Mais que vaudraient les monuments et leurs jardins sans le bonheur des personnes qui y vivent ? Votre Ville se fait évidemment un devoir de vous rendre compte des réunions de quartier qui font le tour de vos soucis pour mieux répondre à vos demandes.

Ce journal reste évidemment la vitrine privilégiée de tous ceux, professionnels et bénévoles, musiciens et gens de théâtre, Chartrains et visiteurs prestigieux, qui font la vie et l'animation de Chartres.

Avec un clin d'œil pour finir, quand Juliette Clément raconte les débats et les querelles qui préludèrent à la reconstruction du toit de la cathédrale incendiée en 1836. Le choix des matériaux, la question du coût et bien sûr de qui le paiera... Rien de nouveau sous le soleil ? En tout cas, les Chartrains de 1840 réussirent en cinq ans à respecter le style gothique du monument tout en faisant le choix de solutions techniques résolument novatrices... Ils avaient déjà de la suite dans leurs idées.

Jean-Pierre Gorges
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 194
NOVEMBRE 2019**

HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28 019 CHARTRES CEDEX
TEL.: 02 37 23 40 00
votreville@agglo-ville.
chartres.fr
www.chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
ELISABETH FROMONT

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION

NICOLAS CALVEZ
FRANCK LECHEN
STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL

PHOTOGRAPHIES
GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**
Studio graphique,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
GROUPE MORAUULT
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE
31000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:
à parution
N° ISSN: 1257-5194



Une vue du nouveau projet d'aménagement
de l'esplanade de la cathédrale

12

SCOLARITÉ
DES LYCÉENS DE L'IND
À YALE

14





SOMMAIRE

CATHÉDRALE
LE PROJET
D'ESPLANADE
S'AFFINE

44

ASSOCIATIONS
L'ORCHESTRE
D'HARMONIE

60

CULTURE
UN MOIS
CINQ ÉTOILES



Retour en images

Organisé par la Ville de Chartres, en partenariat avec Chartres métropole, C'Chartres Football et C'Chartres Handball, la Mission locale et la préfecture, Un match pour l'emploi, invitait demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise à évoluer ensemble lors de tournois sportifs le jeudi 3 octobre.





Visite de la Courtille

Dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), la Maison des entreprises et de l'emploi organisait une visite du chantier de la Courtille destinée aux demandeurs d'emploi. Jeudi 17 octobre, ils étaient ainsi six (tous ne figurent pas sur la photo) à se rendre sur le site et à échanger avec les professionnels du second œuvre (menuisier, plaquiste, étancheur, électricien, plombier...).

Découvrez le Forum de l'emploi

Plus de 30 entreprises seront présentes dans le quartier de la Madeleine à l'occasion de la septième édition du Forum de l'emploi. Organisée par Chartres métropole, avec le soutien de la Ville et de plu-

sieurs partenaires (Conseil départemental, Mission locale, Pôle emploi...), cette manifestation est ouverte à tous les demandeurs d'emploi, avec de nombreux contrats possibles : CDI, CDD, contrat professionnel ou en alternance.

► Forum de l'emploi, jeudi 28 novembre de 14 h à 17 h à la maison pour tous de la Madeleine. Ouvert à tous. Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire auprès de Bouchra Douhabi avant le lundi 15 novembre. Tél. 02 37 91 36 33.

Une offre étoffée pour les démarches dématérialisées

Les démarches dématérialisées, possibles sur le site de la Ville, et la borne numérique du guichet unique sont des outils précieux mis à votre disposition.



Sur le site de la Ville, www.chartres.fr, n'hésitez pas à consulter la rubrique « services en ligne ». Elle est faite pour vous ! Formalités administratives, établissements de la petite enfance, cadre de vie, retrouvez-y toutes les informations nécessaires à votre quotidien.

Via le site, il est également possible de prendre un rendez-vous en ligne avec le guichet unique, mais aussi de le modifier ou de l'annuler : cela concerne particulièrement vos demandes de passeport et/ou de carte nationale d'identité (CNI). Enfin, vous devez remplir un formulaire directement sur le site pour toute demande d'extrait d'acte d'état civil (naissance, mariage, décès). Cette démarche est gratuite.

Si vous naviguez sur un site marchand où vous devez payer pour recevoir l'acte en question, c'est une escroquerie et la Ville de Chartres n'est pas responsable.

Côté nouveauté, un gestionnaire de file d'attente a été mis en place pour toutes vos démarches concernant Chartres Rénov' Habitat. N'hésitez pas à prendre rendez-vous directement auprès du guichet unique.

Files d'attente

Accessibles à l'accueil et dans le hall, les deux bornes de gestion de file d'attente en libre-service vous apportent également une aide pour vos démarches concernant notamment Fili-bus, les vignettes de stationnement résidentiel et badges d'accès en zone piétonne ou les demandes de copies d'actes d'état civil. Une fois muni de votre ticket, vous pouvez rejoindre la salle d'attente où vous serez appelé par l'intermédiaire d'un écran d'affichage précisant le numéro du guichet de réception.

► Dans le cadre de l'enquête publique sur la révision du Schéma de cohérence territoriale de Chartres métropole, une permanence se tient au guichet unique le mercredi 20 novembre, de 14 h à 17 h. Le dossier est consultable sur le site www.chartres.metropole.fr, et sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/1561. Concernant le Référendum d'initiative partagée, la borne numérique est à votre disposition pour enregistrer votre participation.

► Guichet unique, 32 boulevard Chasles. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30. Tél. 02 37 23 40 00.



Retour en images

Le jeudi 3 octobre, plus de 500 étudiants de douze établissements d'enseignement supérieur et de formation du bassin chartrain ont fêté leur rentrée en couleurs. Après une course-balade découverte de 5 kilomètres, jalonnée de quatre points de ravitaillement en eau et pigments divers, la joyeuse troupe a terminé son parcours devant le kiosque de la Butte des Charbonniers avec un ultime color splash. C'est l'EPL La Saussaye qui a remporté cette année le trophée récompensant l'établissement ayant su mobiliser le plus d'étudiants.



Le midi, les enfants ont le choix !

S'ils le souhaitent, les élèves chartains peuvent prendre part à des activités sportives ou culturelles avant ou après le déjeuner. Une action encadrée par les éducateurs de la Ville et proposée dans toutes les écoles élémentaires de Chartres.

11 h 30 à l'école Henri-Matisse, située dans le quartier de Bel-Air. A leur sortie de classe, les enfants sont appelés pour aller déjeuner. Ceux dont le nom ne figure pas sur la liste se pressent autour de Gérald Zèques, éducateur à la Ville, qui les emmène à la maison pour tous attenante à l'école, pour commencer leurs activités. Cette action éducative et lu-

dique est proposée dans toutes les écoles élémentaires de la ville. Depuis l'année dernière et le retour de la semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), la Ville a étendu ce dispositif qui profite quotidiennement à 32 enfants par école. Le succès est au rendez-vous puisque les groupes sont systématiquement complets : un s'initie de 11 h

30 à 12 h 15, un autre de 12 h 30 à 13 h 15.

L'opportunité de s'enrichir

Une fois arrivés à la maison pour tous, les enfants ont donc le choix. Tandis qu'un match de foot débute dans la cour de récréation, trois filles entament à l'intérieur une partie de Qui-est-ce !, et



des garçons prennent d'assaut le baby-foot. Plus loin, en toute discrétion, une partie de cache-cache s'improvise. Jusqu'à 12 h 15, Gérard veille au bon déroulement des activités et aux comportements de chacun. « *Les enfants ont une grande autonomie ici, souligne-t-il. Ils savent ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire. Ce temps-là est surtout l'occasion pour eux de se découvrir d'autres centres d'intérêt.* » Pour Gaëtan, 10 ans, le choix est facile : « *J'aime surtout pratiquer du sport et ici, il y a le choix avec le foot, le baby-foot et le tennis de table.* » Particularité à l'école Henri-Matisse, les enfants sont mélangés sans considération d'âge ou de classe durant les activités. « *C'est porteur puisque les plus grands prennent les*



plus petits sous leurs ailes », fait remarquer l'éducateur. Après quarante-cinq minutes d'amusement, c'est l'heure pour Gaëtan et ses camarades d'aller déjeuner à la cantine. Gérard,

lui, se prépare déjà à accueillir le second groupe. Ajoutons que de nouvelles animations sont programmées après chaque vacances scolaires.

Trois élèves de l'IND à Yale

Trois lycéens de l'Institution Notre-Dame se sont qualifiés pour la finale de la World Scholar's Cup (WSC) dans la prestigieuse université américaine de Yale, du 7 au 15 novembre.

La World Scholar's Cup, c'est une sorte de Coupe du monde du savoir et de l'argumentation réservée aux élèves de 13 à 17 ans. Le tout en anglais. Qualifiés à domicile lors du premier tour, organisé sur une journée à l'Institution Notre-Dame, Emma, 17 ans, et ses deux camarades Guillaume et Maximilien, âgés de 16 ans, ont poursuivi l'aventure à La Haye, aux Pays-Bas, où s'est déroulé le second tour fin juillet.

Logés à l'ambassade de France, les trois lycéens de terminale S ont ainsi rejoint 2000 concurrents de 52 pays, répartis en deux catégories: junior (11-14 ans) et seniors (15-17 ans). Le programme est le même à chaque étape de la compétition. À savoir des épreuves d'argumentation (débat et essai) et un QCM de connaissances générales sur six thèmes: histoire, sciences, art et musique, littérature, sciences sociales plus un thème mystère révélé au dernier moment.

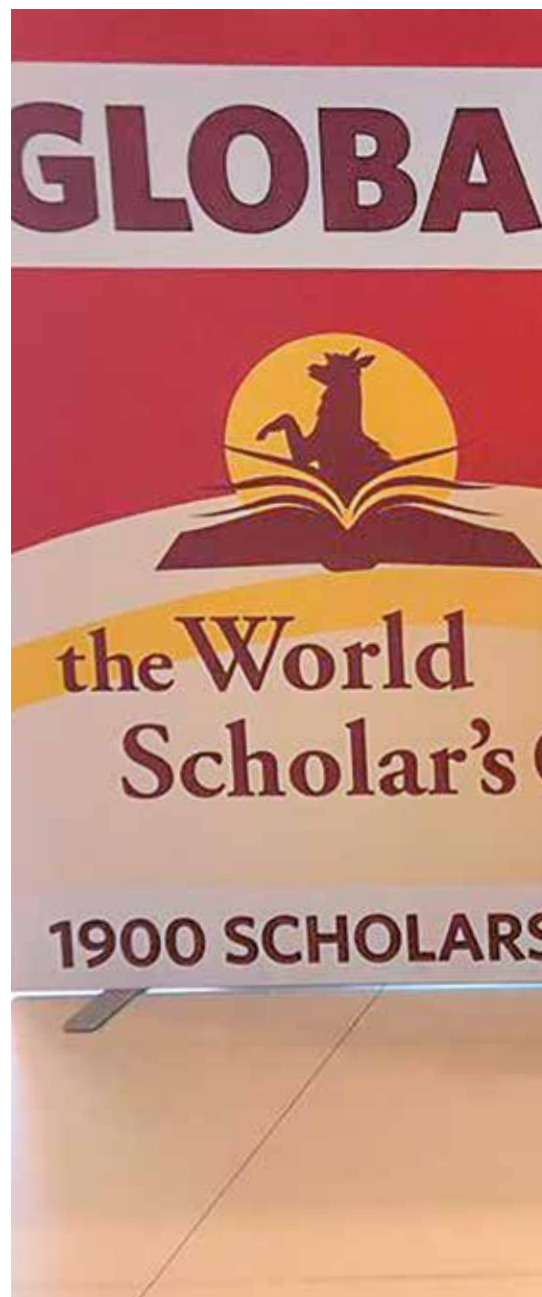
Un épanouissement culturel

« On sait si on va être l'équipe « affirmative » ou l'équipe « négative » avant de connaître le thème du débat », explique Maximilien. « On a 15 minutes pour faire des recherches sur internet, ajoute Guillaume. Après ce quart d'heure, une

équipe entame le débat puis l'autre contre argumente et ainsi de suite. On est très fiers d'avoir remporté nos trois débats face à des équipes turques, chinoises et indiennes. » Maximilien a par ailleurs fait partie des huit élèves tirés au sort pour débattre sur scène sous les regards des 2000 participants. Le thème du jour: les profs d'histoire doivent-ils donner leur avis sur la matière qu'ils enseignent?

Dans l'autre épreuve de débat, l'essai, les concurrents ont le choix entre plusieurs problématiques liées aux six thèmes. L'épreuve de QCM, elle, laisse assez peu de temps de réflexion et nécessite donc une bonne préparation en amont. « Le site de la WSC nous donne les mots-clés sur lesquels on doit faire des recherches », explique Emma.

« Il y a énormément d'élèves dont l'anglais est la langue natale ou qui sont issus d'écoles internationales, dit la jeune fille. Ce qui nous donne un petit handicap même si on a un très bon niveau. » « Chaque pays est représenté par un stand tenu par des concurrents, raconte Maximilien. On participe aussi à des sorties par petits groupes de quinze concurrents de nationalités différentes. Au-delà de l'aspect compétition, on a trouvé un épanouissement culturel.



Et l'on reste en contact avec les gens qu'on a rencontrés.»

Le club de débat de l'IND

À La Haye, l'équipe chartraine s'est classée 94^e sur environ 400 équipes. Une place dans le top 100 qui lui a ouvert les portes de la grande finale à Yale, l'une des plus prestigieuses universités américaines. « On y retrouve-

ra les qualifiés des épreuves de Pékin, Sydney, Astana, Durban et Manille », dit Emma.

« L'aventure du trio – sponsorisé par le Lion's Club, l'Apel (Association des parents d'élèves), le Conseil départemental et des dons privés, dont celui, généreux d'un enseignant à la retraite – est intimement liée au club débat qui a été mis en place à l'IND », tient à préciser Frédéric

Maillard, directeur adjoint et pilote du projet. Un club animé par Emma, Guillaume et Maximilien, qui coachent une vingtaine de membres chaque lundi midi. Les trois adolescents ont eux-mêmes bénéficié des conseils de Fadi, Juliette et Alexandre, qui les ont précédés à la World Scholar's Cup. C'est une histoire de transmission ! »



Guillaume, Emma et Maximilien au second tour de la Scholar's Cup à La Haye (Pays-Bas)

Aménagement de l'esplanade de la cathédrale : la réflexion se poursuit

Le projet d'esplanade de la cathédrale continue d'évoluer, en tenant compte des remarques des Chartrains sur la nécessité, notamment, d'incorporer des espaces verts.



Vue depuis le fond de l'esplanade, à l'intersection des rues Percheronne et de Bethléem. L'angle, légèrement surélevé, et garni d'espaces engazonnés et de quelques gradins, offre un point de contemplation privilégié sur le portail royal, les maisons canonicales et les façades de la rue de l'Étroit-Degré.





Vue aérienne du parvis au petit matin à l'aplomb de la rue Jean-Moulin et de la future Maison internationale de la Cosmétique. L'esplanade apparaît ici enchâssée de verdure.

La nouvelle mouture conserve la disposition et les ondoiements de celle présentée au début du mois de juillet dans *Votre Ville* mais en habillant les courbes de lignes brisées et d'angles doux, plus en adéquation avec l'architecture gothique de la cathédrale. Le tout en conservant les zones de convivialité et d'observation des gradins, les lucarnes sur l'espace muséographique en sous-sol, la grande griffe de verre qui pointe vers le portail royal et les angles de vues ouverts par le précédent projet. Conservés aussi les parterres arborés aménagés dans la rue

de l'Étroit-Degré et dans l'actuelle cour de l'École du vitrail, débarrassée de ses scories et ouverte sur le parvis.

Triangles de verdure

Le principal changement concerne l'intégration, répondant à un souhait exprimé par les Chartrains, d'un certain nombre de triangles de verdure qui parsèment le parvis. Des havres de fraîcheur engazonnés et, pour certains, arborés et serts de margelles pour s'asseoir.

Inscrit dans un plan global de mise en valeur du cloître Notre-Dame, ce projet d'aménage-

ment de l'esplanade répond pour l'essentiel aux exigences réglementaires du Secteur sauvegardé tout en élargissant les vues sur la cathédrale, si chères au public. Avec l'objectif, d'une part, de faciliter l'accès des pèlerins, d'autre part, d'inciter les très nombreux touristes à passer plus de temps dans le cœur de ville historique. Quoi, qu'il en soit, ce projet devra recueillir l'assentiment de l'État, de l'Église et de l'Unesco et dégager le plus large consensus public possible.





Vue depuis le haut de la surélévation qui chapeaute l'entrée de l'espace muséographique donnant sur la rue de l'Étroit-Degré.



L'arrivée par la rue Jean-Moulin, le long de la future Maison internationale de la Cosmétique offre un magnifique panorama sur l'esplanade et la cathédrale, libéré des bâtiments construits après-guerre et agrémenté de nouvelles touches de verdure.

Les arbres arrivent à la gare

Le réaménagement du périmètre Sépard – Jehan-de-Beauce se poursuit cet automne avec, notamment, les premières plantations. Un point avec Antoine Garcia-Diaz, gérant de l'agence d'urbanisme éponyme mandatée pour concevoir l'évolution du quartier.



La place Pierre-Sépard et ses rues voisines proposeront dorénavant une ambiance à la hauteur du cadre de vie chartrain.
Crédit : Atelier A Garcia-Diaz

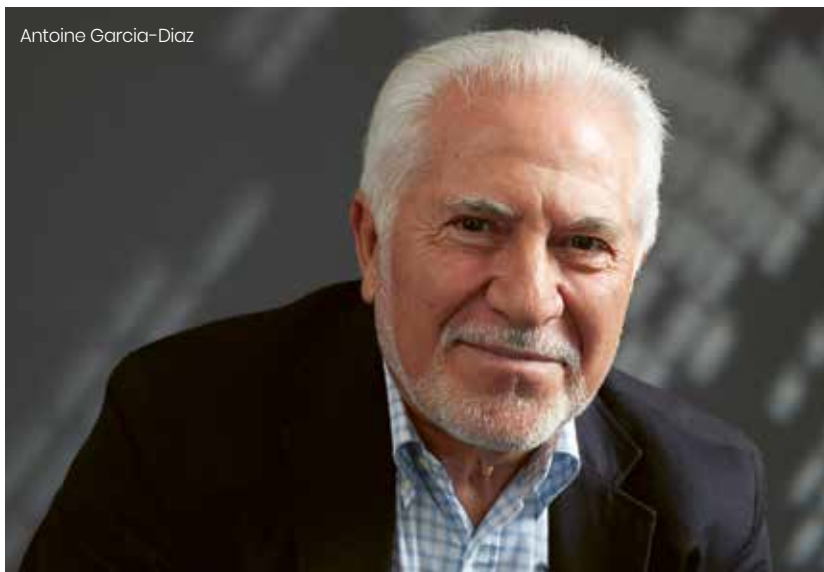
Votre Ville : M Garcia-Diaz, cet automne sont réalisées les plantations de la place Pierre-Sépard et de l'avenue Jehan-de-Beauce. Comment avez-vous conçu l'arborisation de ce périmètre du Pôle Gare ?

Antoine Garcia-Diaz : Outre l'indispensable réorganisation des déplacements dans le voi-

sinage de la gare, qui constitue le cœur du sujet Pôle Gare, la notion d'accueil dans la ville s'est avérée prégnante. La sortie de gare offrait un paysage confus et triste tant la place et l'avenue étaient saturées de circulations et de stationnements : elles accusaient les nombreux remaniements opérés au fur et à mesure de la pression automobile. Ce péri-

mètre se limitait au rôle de passage obligé, à traverser aussi vite que possible, mais en aucun cas la porte d'entrée d'une ville touristique, soucieuse de son patrimoine et de son cadre de vie. Il nous fallait remettre l'humain au centre du quartier. Pour cela, nous sommes revenus sur l'une des ambitions des gares, conçues au XIX^e siècle comme des ambassadrices du

Antoine Garcia-Diaz



tourisme. La perspective de la place vers le cœur de ville devait s'ouvrir sur un panorama qualitatif, et Jehan-de-Beauce redevenir une avenue, au sens traditionnel : un cheminement mettant en scène la promesse d'une ville à découvrir. Telle était l'intention, il nous restait à la traduire.

VV : Quelles plantations sont donc prévues sur la place ?

A G-D : La place constitue aussi bien une zone de passage que d'attente. Elle doit être la plus lisible possible, c'est-à-dire établir clairement les options de directions et d'usages : zones d'attente pour les piétons, voies de circulations pour les différents modes de transports. Pour cela, nous avons résolu de l'agréments de larges jardinières, en pleine terre, plantés d'arbres d'ombrage et d'arbustes, composant une ambiance propice à l'attente et à la flânerie. Nous avons porté notre choix sur trois essences d'arbres : l'érable trident (*Acer buergerianum*), l'amélanchier de Lamarck (*Amelanchier lamarckii*) et l'aulne glutineux lacinié (*Alnus glutinosa* 'Laciniata').

Ensemble ils créeront un paysage intéressant, aux feuillages en cépées plus ou moins ou étalées, aux floraisons complémentaires (blanches, jaunes vert pâle) et aux feuillages chauds en automne, mélangeant des teintes rouge, or, pourpre. À leur pied, des couvre-sols orneront la place et agrémenteront les banquettes de pierre.

VV : Et pour ce qui est de la rue Pierre-Nicole et de l'avenue Jehan-de-Beauce ?

A G-D : Nos équipes d'urbanistes et de paysagistes ont renforcé la fonction statique de la place en accentuant au contraire la dynamique de ces artères. Ainsi, la requalification de la rue Pierre-Nicole intègre elle aussi des plantations d'arbres, mais au port plus élancé : des copalmes d'Amérique fastigiés (*Liquidambar styraciflua* 'Wordplesdon'). Ils seront plantés en un double alignement, configuration qui conviendra au profil de la rue et... aux impératifs des gabarits de bus. Quant à l'avenue, ses alignements de féviers inermes (*Gleditsia triacanthos* 'Inermis')

seront complétés par des sujets de tailles correspondantes. L'avenue est déjà refaite, ceux qui la fréquentent ont noté son revêtement piétonnier clair qui rehausse la présence des arbres.

VV : Les abords de la gare vont donc avoir une toute nouvelle personnalité !

A G-D : L'un des enjeux du programme Pôle Gare est en effet de créer un nouveau quartier, et le volet paysager n'y est pas pour rien ! Représentez-vous la place avant / après : nous passons d'une surface intégralement bitumée, sans attrait aucun, à un espace où il fera bon attendre son train ou ses invités. Au total, 31 arbres et plus de 1000 m² de zones arbustives y seront intégrés et participeront à la qualité de cette entrée de ville. Ce réaménagement du quartier gare constitue une opportunité rare pour compléter le verdissement de l'espace public.

Daniel Guéret : « Le périmètre Sémard – Jehan-de-Beauce n'est pas seulement une composante du Pôle Gare. Sa requalification, qui adopte les mêmes codes que ceux des réaménagements des boulevards Chasles, Viollette, et de leurs places et esplanades, réalise aussi la poursuite du rajeunissement du cœur de ville chartrain. Nous prolongeons ainsi l'artère verte de nos boulevards de la Culture jusqu'aux rives du rail... qui débouchera sur un mail paysagé et arboré là où le Sernam, interdit au public, ne proposait que bitume, et sur le complexe culturel et sportif, là où auparavant s'élevaient des hangars. »



Le plan vert du Pôle administratif

Tandis que l'aménagement des plateaux se poursuit, *Votre Ville* vous ouvre une fenêtre sur le plan de végétalisation des abords du Pôle administratif.



Vilmotte Sa

En plus des parterres et jardinières d'arbustes taillés, une cinquantaine d'arbres, en comptant ceux, déjà en terre, de la place des Halles, embelliront le pourtour du Pôle administratif. Une végétalisation maximisée si l'on tient compte des contraintes techniques que représentent les réseaux, les câbles, le parking et les caves des particuliers qui courent sous les rues. Ajoutons que trois arbres seront plantés dans la continuité sur la place de l'Étape-au-Vin,

dont un en haut des escaliers du terre Saint-François. Un banc, des bordures en pierres de Berchères et un mariage de pavés anciens (devant l'hôtel des Cordeliers) et de pavés contemporains (dans le prolongement de la rue Saint-Michel) compléteront l'aménagement.

1 et 2

Les jardins de l'hôtel Montescot seront habillés de douze arbres palissés en rideaux et de parterres d'arbustes taillés enserrant les verrières de la grande

salle de réception en sous-sol. Le fusain venant remplacer les buis, que la maladie a fait bannir. Sans oublier la rangée d'arbres palissés et les massifs de plantes vivaces le long de la rue au Lin.

À la sortie du parking des Halles, les conteneurs enterrés seront encastrés dans des parterres de fusains, agrémentés de chênes à feuilles de saules, plantés en pleine terre. Six arbres en rideaux, positionnés pour limiter le stationnement sauvage, compléteront le verdissement de la zone.





Vilmotte Sa



Vilmotte Sa



Vilmotte Sa

3 et 4

Des charmes communs, des poiriers à fleurs et des buissons bas taillés, positionnés pour ne pas gêner les portes d'entrée des riverains, viendront verdir la rue Saint-Michel.

5

Dans la rue de la Mairie et jusqu'à l'angle de la rue Saint-Michel, six jardinières d'amélanchiers canadiens joueront le rôle de panneaux occultants le long des parois vitrées du Pôle administratif.

L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

Le Pôle administratif de Chartres est une opération cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

La place Roger-Joly s'embellit

Après l'installation de jardinières, la place Roger-Joly, livrée en septembre dernier, accueille ses premières plantations de végétaux. Côté Courtille, l'enfouissement des réseaux rue Victor-Gilbert entraînera des modifications de circulation.



L'intersection des rues des Bas-Bourgs, des Marais et de la place Roger-Joly a été modifiée en profondeur ces derniers mois pour une circulation plus fluide et un aménagement des voiries qui améliore la qualité de vie des habitants. L'enrobé et les revêtements spécifiques de la place Roger-Joly ont été installés tandis que les trois conteneurs enterrés ont été remis en service à la rentrée. La place accueille aussi ses premières plantations

de végétaux, qui rejoignent les jardinières précédemment installées.

Rue Victor-Gilbert, les travaux s'accroissent aussi. Après les premiers coups de pelle d'Enedis en septembre dans les tranchées, l'enfouissement des réseaux se poursuit (de la boulangerie jusqu'au local de Bêta Machine) et s'achèvera en décembre prochain. Les riverains concernés seront informés par un courrier dans leur boîte aux lettres.



Cette pastille met en évidence des principes de déplacements étudiés dans le cadre du Schéma directeur des déplacements et modes actifs.

Le parc Jacques-Grand prend forme

Le réaménagement du parc Jacques-Grand, dans le quartier de la Madeleine, se poursuit, avec notamment ce mois-ci, la plantation des premiers arbres du projet.



Période propice à l'enracinement, le mois de novembre est mis à profit pour planter les premiers arbres du projet dans la partie nord du parc Jacques-Grand, anciennement mail Jean-de-Dunois, au cœur du quartier de la Madeleine. La volonté de conserver de la verdure pendant les mois d'hiver dans un endroit où ne poussaient jusqu'ici que des essences à feuilles caduques a poussé les agents des Espaces verts à opter pour une variété persistante. En l'occurrence une

quinzaine de pins sylvestres aux troncs tortueux. Associés aux gros rochers ronds naturels disséminés çà et là, ces pins donneront à cette partie du parc des airs « japonisants ».

Pergolas et dalles granit

Si le temps le permet, les premiers engazonnements ainsi que la plantation d'arbustes seront aussi réalisés sur la partie nord, du côté de l'école Maurice-Carême et de la dalle commerçante. La pose des premières pergolas métal-

liques et des premiers mobiliers d'éclairage conférant aux lieux une atmosphère plus chaleureuse.

Les vacances scolaires auront enfin donné le temps aux équipes de rénover l'entrée de l'école maternelle Émile-Zola avec un dallage granit. Une nouvelle aire de jeu a par ailleurs vu le jour dans la partie sud du parc Jacques-Grand. Les travaux de terrassement et de réseaux se poursuivent quant à eux.

L'opération Façades se poursuit

Créée en 2016 et déclinée en trois phases, l'opération Façades désigne un programme de rénovation du cœur de ville visant à valoriser le patrimoine chartrain. Les propriétaires privés peuvent bénéficier d'un soutien de la Ville à hauteur de 30 % hors taxe de leurs travaux.

Rénover et réaménager le cœur historique, c'est aussi prendre soin du bâti chartrain. Depuis 2016, avec l'opération Façades, la Ville incite les propriétaires, les locataires qui prennent en charge les travaux et les copropriétaires des immeubles concernés (voir plan) à valoriser leur patrimoine en entreprenant des travaux, en contrepartie d'une subvention pouvant atteindre 30 % hors taxe du montant total. Les personnes intéressées sont accompagnées dans leurs démarches par un agent de la Direction de l'urbanisme et se voient remettre un cahier de recommandations, élaboré en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France.

Un projet qui séduit de plus en plus

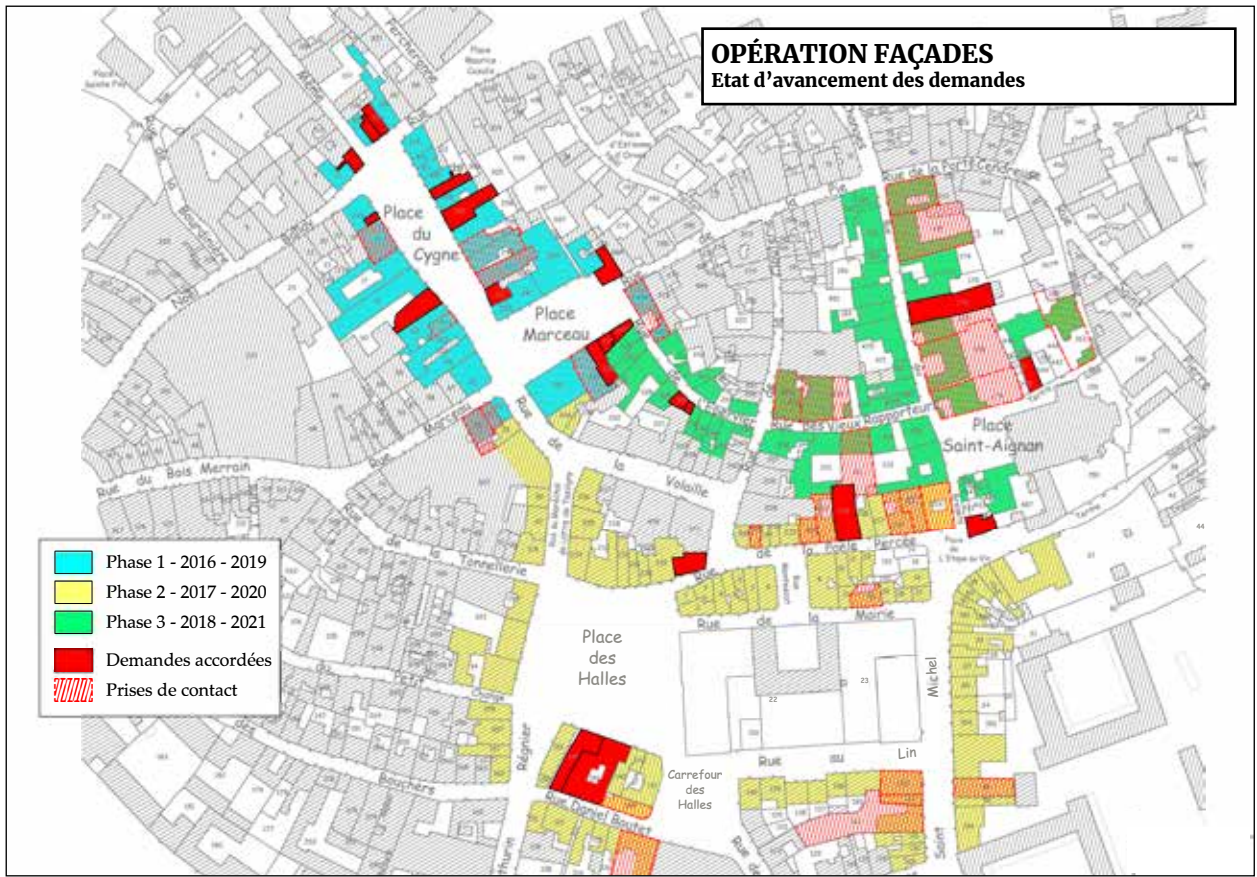
À ce jour, dix bâtiments situés dans le cœur historique ont été rénovés depuis le début de

l'opération Façades, avec une aide financière de 85 234 euros de la Ville: 7-9, place des Halles, 8-10 rue Daniel-Boutet, 20, place du Cygne, 32 rue de la Poêle-Percée, 16, rue des Grenets, 13, bis place du Cygne, 20, place du Cygne, 2, rue Noël-Ballay, 36, rue du Soleil-d'Or et 16, place de l'Étape-au-Vin. Dix autres propriétaires se sont manifestés et verront les travaux débuter l'année prochaine. Attention, les demandes d'aides concernant les bâtiments situés places du Cygne et Marceau sont valables jusqu'au 31 décembre.

► Renseignements auprès du guichet unique au 02 37 23 40 00 ou à la Direction de l'urbanisme au 02 37 88 44 61. Le dossier de subvention est disponible sur <https://www.chartres.fr/votre-mairie-ses-grands-projets/les-grands-projets/operation-facades/>.

16, rue des Grenets
avant et après rénovation.





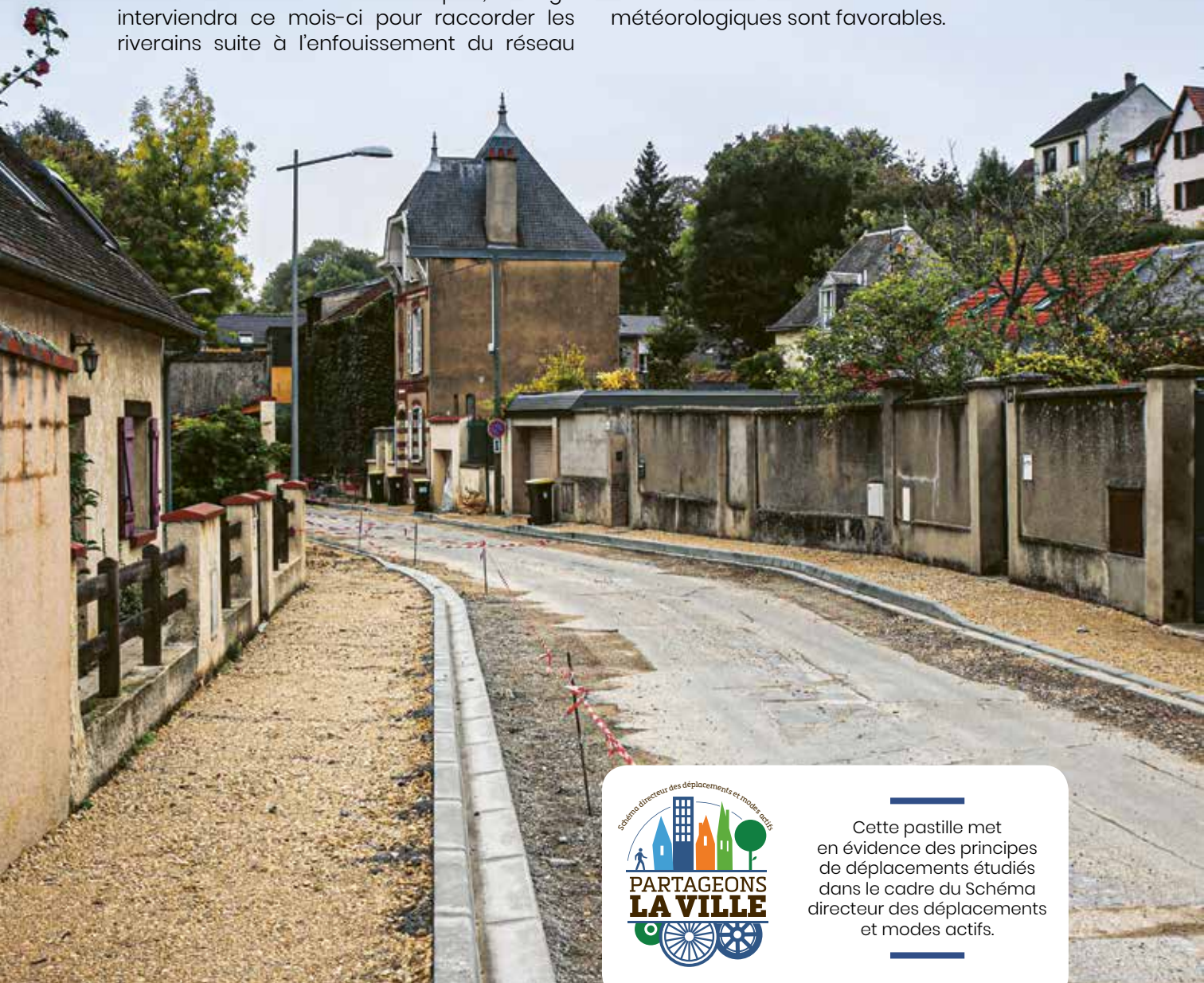
36, rue du Soleil-d'Or, avant et après rénovation.

Rue des Petites-Filles-Dieu, les travaux se poursuivent

Désormais en zone 30, la rue des Petites-Filles-Dieu a vu ses trottoirs élargis, accordant ainsi une place plus importante pour les piétons.

Après la pose de caniveaux côté rivière, l'entreprise de travaux publics s'occupera de la réfection de la chaussée. De plus, Orange interviendra ce mois-ci pour raccorder les riverains suite à l'enfouissement du réseau

Télécom aérien. Enfin, la couche en enrobé sur les trottoirs sera faite dès que les poteaux télécom seront déposés. Les travaux devraient être terminés mi-décembre si les conditions météorologiques sont favorables.



Cette pastille met en évidence des principes de déplacements étudiés dans le cadre du Schéma directeur des déplacements et modes actifs.

De nouvelles essences à La Roseraie

Situé sur le plateau nord-ouest de Chartres, entre le quartier de Rechèvres et la commune de Lèves, le quartier de La Roseraie amorce une réflexion plus globale sur la gestion des espaces verts, conditionnée, notamment, par le réchauffement climatique.



« **À** la Sainte-Catherine, le 25 novembre, tout bois prend racine », dit le dicton. Le mois de novembre est le mois des plantations. À la question « *quelles essences privilégier aujourd'hui ?* », la Ville réaffirme sa volonté de donner la priorité aux variétés locales, et en particulier aux plantes mellifères, celles dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer leur miel. Pourquoi pas aussi planter des essences odoriférantes, qui font sens dans la capitale du parfum. Il faut par ailleurs proscrire les espèces allergisantes et tenir compte à la fois de la qualité du sol et de l'origine des plantes, qui peut affecter leur robustesse.

Une plus grande biodiversité

« En ville, certaines essences posent problème, compte-tenu de leurs systèmes racinaires, explique Maria Chedeville-Jebli, conseillère municipale déléguée à la démarche Eco-ville. On porte une grande attention aux essences choisies. Je conseille les promoteurs en les incitant à planter, dans les espaces privés, des arbres plus petits, comme les fruitiers, permettant d'offrir une plus grande biodiversité. On peut aussi leur associer des vertus de convivialité lors de la cueillette des fruits. » D'autres essences seront testées, comme le chêne sessile, le tilleul à grandes feuilles, le saule blanc (près des noues et des fossés), l'alisier torminal ou l'aulne glutineux...

« Dans le cadre du développement durable, on aimerait étendre cette réflexion à toute la ville après avoir fait un bilan », conclut Maria Chedeville-Jebli. « Dans votre jardin aussi, c'est la période des plantations. Chaque citoyen peut agir avec la même vigilance ! »

La Quatrième fleur s'enracine à Chartres

En dépit de la sécheresse de l'été, assortie d'un interdit d'arrosage, qui n'avait pas permis de présenter les massifs et jardinières sous leur meilleur jour lors du passage du jury du Conseil national des villes et villages fleuris, le 20 août dernier, la Ville de Chartres a appris début octobre qu'elle conservait sa Quatrième fleur pour une durée de trois ans. Un label d'excellence qu'elle détient depuis 2002.





Les fleurs de demain : un enjeu d'aujourd'hui

Le service Espaces verts de la Ville intègre de plus en plus les contraintes liées aux périodes de sécheresse, qui ont considérablement fragilisé cette année les plantations des massifs et jardinières.



Les vasques fleuries de la place du Général de Gaulle.

Les fortes canicules de l'été n'ont pas été sans conséquences sur la végétation et, en particulier, les massifs et jardinières fleuries de la ville. Elles ont en effet bouleversé les cycles des végétaux, des animaux et des humains.

On doit s'interroger sur la façon d'aborder la prochaine décennie où ces périodes de sécheresse risquent de se reproduire de plus en plus souvent. Avec localement et ponctuellement des pluies soudaines en quantité trop importantes, qui n'ont pas le temps d'être absorbées

par les sols et la végétation. Au lieu d'être bienfaitrices, ces pluies sont dévastatrices !

Calendrier bouleversé

Avec des objectifs comme la conservation sur le long terme de la « Quatrième fleur » et le maintien d'un cadre de vie agréable lors des nouvelles plantations d'arbres ou la création et le renouvellement de massifs fleuris, les jardiniers tiennent compte de ce nouveau contexte dans le choix des plantations.

L'enrichissement organique des sols et le choix de variétés plus résistantes à la sécheresse et moins gourmandes en eau sont devenus une priorité. Les graminées, déjà bien présentes, et certaines plantes, comme les zinnias, les cosmos, ou les verveines hautes qui entrent souvent dans les compositions participent à cette évolution. De plus, leurs implantations pérennes dans le sol permettent d'absorber l'eau plus profondément.

Il devient aussi essentiel de protéger les sols des rayons du soleil et de limiter l'évaporation par des paillages. Des rétenteurs d'eau permettent par ailleurs de récupérer de l'eau de pluie au moment où elle tombe en abondance pour la redistribuer quand elle manque.

► L'intérêt des cuves de récupération

Le service Espaces verts a procédé aux plantations des chrysanthèmes du 21 octobre jusqu'au vendredi 1^{er} novembre. L'arrêté de sécheresse étant toujours en vigueur durant cette période, c'est l'eau de pluie des cuves de récupération qui a servi à les arroser.

Rendez-vous à Montescot

Les riverains étant venus très nombreux, Montescot affichait une fois de plus complet. Attentive aux constats, Dominique Dutartre, adjointe au maire en charge de la Proximité et du Cadre de vie, a répondu à toutes les questions.



Comme à chaque rencontre, tous les points sont notés. Autour de la table, aux côtés de l'élue, les représentants de la police municipale, du service collectes/déchets, des services techniques. Une règle: s'écouter et envisager une solution pour améliorer les choses. Un bus arrêté en régulation moteur allumé? Le directeur de Chartres métropole Transports en sera informé. Le pourquoi du retrait des sens interdits en centre-ville? Dans le but de faciliter les trajets les plus courts pour ses habitants...

La place du vélo en ville

« Les vélos roulent vite, n'importe comment, n'importe où. Et sur les passages piétons! », s'indigne un riverain qui voudrait voir les cyclistes verbalisés lorsque leurs comportements provoquent un sentiment d'insécurité. « Pour le passage protégé, je ne vais rien inventer, indique Dominique Dutartre, c'est le Code de la route qui s'applique: le cycliste doit descendre de son vélo. » L'occasion de rappeler le travail réalisé sur la mobilité par sa collègue Maria Chedeville dans le cadre de l'élaboration d'un schéma

directeur des déplacements. Un objectif: apaiser ce type de tensions sur toute la ville.

Que de fils !

L'enfouissement des réseaux a été réalisé dans certaines rues. *« Alors qu'un ouvrier nous a dit que les gaines sont passées, les réseaux ne sont pas enterrés rue Saint Thomas, pourquoi? »* Damien Michel, directeur des services techniques, explique que, pour le riverain, il y a un intérêt esthétique à ne plus voir de fils aériens. Pour les concessionnaires qui travaillent à la sécurisation de leurs réseaux, il n'y a un intérêt technique qu'en cas de nécessité absolue. *« Dès que le sujet est posé par un opérateur-financeur dans une rue, les services Ville/Agglo s'associent à la programmation des travaux. Cela se fait au fur et à mesure. »*

« Dans le quotidien d'une ville, il faut examiner les choses, une à une, envisager, budgéter, réfléchir en élue responsable à des solutions cohérentes et pérennes », explique Dominique Dutartre.

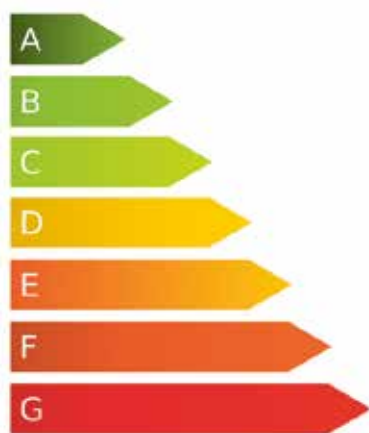
A group of children and adults are gathered around a long table outdoors, carving pumpkins. The children are focused on their work, using tools to carve designs into the pumpkins. Adults are assisting them, some holding up phones to take pictures. The table is covered with pumpkins, carving tools, and paper. The background shows a park-like setting with trees and a building.

C'était la fête des citrouilles !

Organisée par le Conseil citoyen des Clos et les 3R, la fête de la citrouille s'est déroulée mercredi 16 octobre. C'est à proximité du jardin partagé et de la maison pour tous des Petits-Clos qu'enfants et parents ont sculpté de belles citrouilles dans une ambiance bon enfant, avant de partager le goûter en fin d'après-midi.

Des ateliers pour réduire ses factures énergétiques

Vivre plus confortablement tout en diminuant ses dépenses d'énergie, c'est possible ! Participez à des ateliers simples, gratuits et ludiques, organisés par l'association Soliha Normandie Seine en partenariat avec Enedis.



L'association Soliha Normandie Seine propose des solutions pour améliorer son habitat et réaliser des économies. Il est ainsi possible de réduire ses factures d'énergie et d'eau sans se lancer dans des travaux de rénovation. En partenariat avec Enedis, deux ateliers sont mis en place à Chartres en novembre et en décembre pour mieux appréhender sa consommation et sensibiliser aux gestes éco-citoyens. On pourra s'interroger sur sa consommation d'eau et d'énergie autour de jeux de plateau et

en manipulant des maquettes et des appareils de mesure ; expérimenter des matériels d'économie d'énergie et d'eau, facilement installables et utilisables au quotidien ; calculer les économies générées par l'utilisation de ces équipements et par la mise en pratique de nouveaux comportements, sans perdre en confort d'usage. Pour accompagner les participants au-delà de l'atelier, Enedis leur remettra un « *kit énergie* » comprenant des petits équipements d'économies d'énergie et d'eau à installer chez eux (thermomètre, ampoule LED...).

► Infos pratiques

Inscriptions auprès de Soliha Normandie Seine au 02 37 20 08 58 ou sur contact28@soliha.fr

► Horaires des ateliers :

Mardi 26 novembre, de 17 h à 20 h, à la maison pour tous du Pont-Neuf, 9, place des Fondateurs.
Mercredi 4 décembre, de 14 h à 17 h, à la maison pour tous de la Madeleine, parc Jacques-Grand.

Dans les coulisses de la Galerie de Chartres

Depuis plus de quarante ans, la Galerie de Chartres s'est fait une spécialité de l'expertise et de la vente de jouets.



S'aventurer dans les entrailles de la Galerie de Chartres, c'est pénétrer dans la caverne d'Ali Baba. Ce matin-là, M^e Jean-Pierre Lelièvre, l'un des maîtres des lieux, reçoit un client venu lui confier sa collection de machines à vapeur miniatures. Dans la même grande salle des ventes sont exposés d'autres jouets, dont quelques voitures à pédales et modèles

réduits ainsi qu'un très beau lot de voiliers de bassins. Au total, le stock de la Galerie compte pas moins de 3000 jouets, appartenant à deux cents clients différents.

Depuis plus de quarante ans, la Galerie de Chartres est devenue la référence française pour la vente de jouets, poupées, automates et autres boîtes à musique. « *La première vente*

du genre que mon père a dirigée remonte à 1973, raconte M^e Lelièvre. Je n'avais même pas encore été nommé commissaire-priseur. »

Double compétence

Un peu plus loin, on découvre plusieurs autres entrepôts thématiques, dédiés aux objets d'arts, à tout ce qui a trait à la technique, aux poupées et aux



jouets. Dans ce dernier, une employée prend des clichés de petits personnages en taule multicolores. Le travail ici se décompose en plusieurs phases. La première est la réception des lots, qu'il faut dans la foulée décrire. Puis tous les objets sont photographiés un par un pour le catalogue mais aussi pour les ventes en salles et sur internet. Reste à rédiger le fameux catalogue, « *que beaucoup de gens apprécient encore de recevoir. Même si on peut à présent le consulter en ligne* ».

Si 30 % des ventes se font aujourd'hui sur internet, certains collectionneurs étrangers n'hésitent pourtant pas à se déplacer. « *Nous expédions tous les jours une vingtaine de colis. Nous en recevons aussi du monde entier. Comme ce carton – déposé dans l'entrée – envoyé du Japon par une fidèle collectionneuse qui est venue la première fois en 1977.* »

« *En tant que commissaires-priseurs, nous organisons les ventes aux enchères, explique M^e Lelièvre. Mais nous avons une double compétence car nous sommes en plus des experts dans le domaine du jouet. Inutile donc de faire appel à quelqu'un extérieur.* »

Un steamer à 20 000 euros

La réserve des jouets est un enchantement pour le grand enfant nostalgique qui sommeille en chacun de nous. Ses étagères sont couvertes de petits objets en taule, automobiles, avions, motos, bateaux, de boîtes de trains ou de mécanos, de figurines en plomb, de rayonnages de catalogues et de livres spécialisés... Y trônent une calèche de poupée de la fin du XIX^e siècle en parfait état, des locomotives anglaises Hornby et deux steamers en taule de fabrication allemande,

dont un modèle de 1905 estimé entre 15 000 et 20 000 euros.

« *Dans les années de folie, ce vapeur aurait pu partir à 30 000 ou 40 000 euros, confie M^e Lelièvre. Si l'attrait pour les jouets s'est un peu ralenti, c'est un marché stabilisé et international qui fonctionne bien. Les Français achètent les jouets français, les Allemands achètent les jouets allemands* ». Le collectionneur type est un sexagénaire. La génération issue des années 1980 s'intéresse, elle, à des figurines Goldorak et autres héros de mangas. « *Moi je n'en fais pas beaucoup parce que je ne suis pas dans le coup.* », avoue le commissaire-priseur.

► Ventes

Samedi 9 novembre
à 10 h : jouets de collection.
Dimanche 10 novembre
à 10 h : chemin de fer
écartements O-I et réel.
Chapelle Sainte-Foy

C'est bientôt Noël !

Avant de patiner ou de faire vos emplettes lors du marché de Noël en décembre, rendez-vous vendredi 29 novembre à 18 h 30 devant la cathédrale pour assister à l'inauguration des illuminations.



Les rendez-vous du Bij



LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**Mercredi 6 novembre
de 14 h à 16 h**

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie nationale. Permanence assurée par la Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir.

LES MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

Mercredi 13 novembre à 13 h 30

Le numérique et l'innovation t'intéressent? Le Bij te propose de découvrir les métiers de l'audiovisuel en direct du plateau d'enregistrement Chartres. live. Cet atelier sera animé par CM'IN (Chartres métropole innovations numériques). Atelier gratuit, sur inscription: 02 37 23 42 32.

ATELIER BEAT BOX

**Mercredi 20 novembre
de 14 h à 16 h**

Tu aimes la musique, l'art d'imiter les instruments? Viens t'initier au Beat Box avec Tex! Atelier gratuit sur inscription: 02 37 23 42 32.

INFO SERVICE CIVIQUE

**Samedi 23 novembre
de 14 h à 16 h**

Venez vous informer sur le service civique, les informateurs jeunesse seront à votre disposition pour vous renseigner. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme; seuls comptent le savoir-être et la motivation.

LA MOBILITÉ EUROPÉENNE

**Mercredi 27 novembre
de 14 h à 16 h**

Venez découvrir les différents dispositifs de mobilité européenne: chantiers de jeunes bénévoles, service civique international, volontariat international, partir au pair, assistant de langue, job, étude et stage à l'étranger... L'expérience de mobilité permet de découvrir une autre culture, d'acquérir des compétences, de l'autonomie et de voyager sans se ruiner. Atelier animé par un volontaire européen du Centre régional information jeunesse du Centre-Val de Loire.

► Bureau information jeunesse,
Place de la cathédrale
Tel: 02 37 23 42 32,
bij.chartres@ijcentre.fr
www.facebook.com/bijdechartres,
www.instagram.com/bijdechartres
Twitter @Bijdechartres

La foire de la Saint-André au fil des siècles

Dimanche 24 novembre, les milliers de badauds en quête des bonnes affaires envahiront le centre-ville à l'occasion de la traditionnelle Foire de la Saint-André.

Petit retour en arrière.



La place Châtelet envahie par le bétail lors de la Foire de la Saint-André en 1930

Les origines de la foire de la Saint-André remontent au Moyen Âge. Au milieu du XII^e siècle plus précisément, où l'économie locale se développe, favorisée par une paix durable, la renommée des écoles de Chartres et le rayonnement du pèlerinage. Organisée au bénéfice des lépreux du Grand Beaulieu, la foire se tenait à l'origine autour de l'église Saint-André, baptisée en l'honneur de l'apôtre du même nom, frère de Saint Pierre et premier des douze à avoir rencontré Jésus. Lors de la peste de 1438, les

animaux ayant déterrés des cadavres frais en fouillant la terre des cimetières voisins, les échevins de la ville décidèrent de déplacer la foire vers les Filles-Dieu, une extension extra-muros qui permit de regrouper les différents «*marshés*» sur les rives de l'Eure.

Un gigantesque parc à bestiaux

Sa popularité jamais démentie au fil des siècles, la foire la doit en partie aussi à sa date, le 30 novembre, époque de l'année où les villageois alentours, moins accaparés par les tra-

voux des champs, pouvaient s'offrir une escapade dans la cité chartraine transformée en un gigantesque parc à bestiaux, avec des milliers de bovins, de moutons, de chevaux et de volailles. L'occasion pour tous de remplir le garde-manger avant les premiers frimas.

En 1853, la Saint-André quitta les bords de l'Eure pour s'étendre sur les promenades du tour de ville, de la place Pasteur à la place Drouaise (boulevard Chasles, boulevard de la Résistance, place Châtelet, promenade des Charbonniers) en passant par la place des Épars. La mécanisation de l'agriculture et le déclin de l'élevage dans la région verront disparaître les animaux de la ville vers 1970. Ce n'est qu'en 1979 qu'il fut choisi, pour des raisons de commodité, de célébrer la Saint-André, non plus forcément le jour dit mais le dimanche le plus proche du 30 novembre.

La foire de la Saint-André s'étale aujourd'hui sur tous les boulevards. En vertu de la règle du «*premier arrivé, premier servi*», les commerçants itinérants se pressent toujours dès 5 heures du matin, attendant dans le petit matin réfrigérant qu'on leur attribue les derniers emplacements, afin d'être prêts dès l'aube à accueillir les premiers clients.

Retour en images

L'association de la Commune libre de Satin-Brice organisait les 29 et 30 septembre derniers sa 14^e Fête des vendanges avec défilé de carrioles et animaux de fermes en centre-ville, messe des vignerons et animations sur le thème des vieux métiers au bord de l'Eure.



RailExpo : La Mecque française du modélisme ferroviaire

Les 22, 23, 24 novembre, Chartrexpexpo abritera la 12^e édition de RailExpo, la plus grande manifestation de modélisme ferroviaire en France, lancée à Pontoise (Val d'Oise) en 2007 avant d'être réaiguillée vers Chartres en 2016.



la pluie. « *Plus le réseau est petit, plus les détails sont soignés* », précise Jean-Claude. Les férus de modélisme pourront quant à eux découvrir les derniers modèles de locomotives, dont certaines à vapeur, faire leurs emplettes auprès des fabricants mais aussi récolter des conseils utiles dans les stands de revues spécialisées ou dans les ateliers de mécanique ou de décors.

Remise de trophées

Passionné de train miniature depuis son enfance et fier du succès de la manifestation, Jean-Claude Grancher met l'accent sur la qualité des réseaux présentés et de l'accueil proposé. « *RailExpo, c'est un salon, pas une bourse aux échanges. C'est aussi la plus importante manifestation de ce genre en France et l'une des plus grandes d'Europe, si l'on prend en compte la qualité des exposants et le nombre de visiteurs (plus de 8 000 attendus)* », dit-il.

Le samedi 23 au soir, les organisateurs donneront un peu plus de lustre encore à la manifestation en décernant des trophées au plus beau réseau exposé et au fabricant de locomotives de l'année.

Grand-messe du modélisme ferroviaire, RailExpo rassemblera cette année à Chartrexpexpo 150 exposants venus de tout l'hexagone mais aussi de Suisse, d'Italie, de Belgique, d'Angleterre et bien sûr, d'Allemagne. Pour cette 12^e édition (la quatrième en terre beauceronne), « *on a refusé des inscriptions parce qu'on ne pouvait pas en prendre davantage* », confie Jean-Claude Grancher, président de Traverses des secondaires, l'association francilienne de modélisme ferroviaire organisatrice de l'événement. Laquelle a

désormais son siège social à Chartres. *Toutes les grandes marques sont au rendez-vous, dont l'historique marque française Jouef (fondée en 1944). Mais nous avons aussi la volonté de faire travailler les petits fabricants, de décors notamment.* »

Les visiteurs auront l'occasion de s'émerveiller devant les quarante-trois réseaux (contre une trentaine l'an passé) montés cette année à RailExpo, avec notamment un circuit de « *train de jardin* », modèle de grande taille conçu pour l'extérieur et capable de rouler même sous

Une journée de lutte contre le diabète

À l'occasion de la Journée mondiale du diabète samedi 16 novembre, Novo Nordisk mobilise à nouveau tous les acteurs engagés dans la lutte contre le diabète pour alerter les pouvoirs publics et sensibiliser le grand public à cette épidémie silencieuse.



Des marches et des courses sont organisées à l'occasion

La Journée mondiale du diabète a été lancée en 1991 par la Fédération internationale du diabète et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en réponse à l'augmentation rapide de cette maladie dans le monde. Chaque niveau de prévention reste fondamental pour lutter contre la survenue et l'évolution du diabète, qui représente un lourd fardeau.

Tous concernés !

Samedi 16 novembre, la société Novo Nordisk rassemble toute la journée sur la place des Épars les associations mobilisées pour

épauler les diabétiques. Au sein du village Santé et autour d'ateliers et d'activités ludiques et sportives pour petits et grands, venez tester votre glycémie mais aussi assister au concert du Novo Band (16 h 30), groupe constitué d'employés de l'usine Novo Nordisk. Ce rendez-vous vous permettra aussi de rencontrer des patients diabétiques, des associations de patients, des professionnels de santé pour mieux connaître, prévenir et combattre la maladie. Vous pourrez également participer à une marche populaire (11 h), un relais parent-enfant (15 h 30), ou, pour les plus sportifs, aux courses de 5 et 10 kilomètres à partir de 19 h 30.

La totalité des frais d'inscription est reversée aux associations de patients impliquées dans la journée, afin de les aider à accentuer leurs actions.

► Journée contre le diabète, samedi 16 novembre.
Inscription et règlement sur www.protiming.fr.
Possibilité d'inscription sur place, retrait des dossards de 10 h à 19 h 15.

Quelques chiffres

3,3

En France, plus de 3,3 millions de personnes sont traitées pharmacologiquement pour un diabète, soit 5 % de la population.

50 %

Plus de 50 % des cas de diabète de type 2 ne sont pas diagnostiqués

8

Toutes les 8 secondes, une personne meurt du diabète dans le monde

L'OHC a rajeuni son image

Petit passage en revue des multiples facettes de l'Orchestre d'harmonie de Chartres, fringant sexagénaire qui se définit comme « Musicalement stimulant ».



Le chef René Castellain et l'Orchestre d'harmonie de Chartres (crédit: Pascal Boulard)



Un groupe, une énergie, une même passion », peut-on lire en exergue sur le site internet de l'Orchestre d'har-

monie de Chartres. Fondé en 1956, l'OHC compte aujourd'hui 71 musiciens, dont 70 % de Chartreains. « On est une vraie famille, confie son directeur

Georges Carlier, par ailleurs contre-tubiste. Ensemble, on a vécu beaucoup de choses sympas, des choses difficiles aussi. Des enfants nés de

couples de musiciens jouent même à présent dans l'orchestre. La convivialité c'est important ! »

Historiquement, l'orchestre d'harmonie est un orchestre de musique populaire composé uniquement d'instruments à vent et de percussions. « À la fin du XVIII^e siècle, on a vu apparaître les



saxophones et, en améliorant ce type d'instruments, on a pu monter des formations capables de jouer toutes sortes de musiques en transposant des compo-

sitions symphoniques, clarinettes et saxophones remplaçant les violons », explique Georges Carlier.

De la grande musique

L'orchestre d'harmonie a un autre avantage : il sait défiler dans la rue. Aujourd'hui, l'OHC assume ainsi toujours sa part de cérémonies protocolaires* et de manifestations officielles. Mais il peut aussi proposer de la « grande musique » en se produisant, seul ou associé à d'autres formations, à la cathédrale ou au théâtre. « Il offre la possibilité de faire de la musique d'ensemble à des gens qui ne souhaitent pas forcément devenir solistes professionnels », dit Georges.

Les transpositions ont beau occuper une très large place dans les programmes de L'OHC, celui-ci ne dédaigne pas jouer des œuvres originales pour orchestres d'harmonie créées par de jeunes compositeurs. Le choix des programmes est quasi démocratique. Il revient à une commission d'une dizaine de membres qui font leur sélection en fonction de trois critères : que les partitions soient musicalement accessibles, qu'elles plaisent au public et qu'elles plaisent aussi aux musiciens.

L'OHC poursuit sa mue

Si sept musiciens ont quitté l'orchestre au cours des derniers dix-huit mois, l'OHC a enregistré dans le même temps l'arrivée d'une vingtaine de nouveaux membres. « Je suis heureux qu'on ait aussi réussi à attirer des jeunes, dit le directeur, On a rajeuni notre image avec un nouveau logo et on utilise les réseaux sociaux. On a joué récemment du Johnny Hallyday, du Stromae, du Toto (groupe améri-

cain des années 1970 et 1980). On a aussi créé un petit ensemble de musique festive, les Brass'Ouverts, qui permet aux jeunes musiciens de s'aguerrir. »

Georges Carlier est très fier de voir sa formation estampillée aujourd'hui « Ambassadeur C' Chartres ». « On veut promouvoir la ville et le territoire. On est allé jouer à l'église Saint-Ignace-Loyola à Rome, au Portugal, dans la grande salle (1500 places) de Chichester et, si tout va bien, nous serons à Spire, en Allemagne, à l'Ascension 2020. »

Le plus beau des hommages, Georges le doit au jeune prodige du tuba Thomas Leuleu, venu se produire sur la scène du Théâtre de Chartres avec l'OHC, le 18 mai dernier. « Il m'a envoyé des mails après le concert en me remerciant pour l'accueil et la qualité du spectacle. « Vous avez une très très belle formation », m'a-t-il écrit. »

*Retrouvez l'OHC le 11 novembre, au monument aux morts de la Butte des Charbonniers, à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918.



Déclaration d'impro

En douze ans, Tonyx a formé environ 500 comédiens de 7 à 54 ans à la Ligue d'improvisation chartraine (LIC). Une escouade prête à en découdre dans les énergisants matchs d'impro.



Les gens viennent voir des matchs d'impro parce que c'est drôle, c'est interactif, ça bouge tout le temps. Il y a du challenge, du défi, et aussi une interaction avec le public, qui peut lancer des chaussettes pour exprimer son mécontentement à l'arbitre ou voter par cartons interposés pour l'équipe de son choix. »

Une des fiertés de Tonyx, c'est d'avoir su attirer des enfants et des adolescents aux cours d'improvisation de la Ligue. « Cette année, on a 22 ados, ce qui est quand même génial, et 13 enfants. Les parents de ces derniers nous disent qu'ils sont beaucoup plus réactifs à l'école, plus concentrés aussi, donc les notes sont meilleures. L'enfant qui s'inscrit à des cours d'impro vient s'éclater, tout lâcher et jouer avec d'autres enfants. Il prend confiance, il apprend à analyser des situations. S'il m'arrive d'être surpris par les enfants? Toujours. Je vois la transformation de certains. C'est ça la magie quand on les forme. »

Né au Québec en 1977, le match d'improvisation théâtrale réunit deux équipes de six comédiens plus un coach qui improvisent des histoires dans une patinoire sans glace. Le tout sur des thèmes donnés, assortis de contraintes, comme rimer, chanter, jouer à la manière de Molière, Audiard, Shakespeare ou Tarentino, imposées par l'arbitre. « Dès qu'on a une idée, on doit foncer », explique Tonyx, prof à la LIC, qu'il fonda en 2007, et coach en développement personnel. « Certains parlent de « battles » en évoquant les matchs d'impro, dit Tonyx. En réalité, on

joue avec l'équipe en face, pas contre. Chaque équipe arrive avec une histoire différente. Le challenge, c'est d'arriver à les imbriquer en une seule de manière subtile. On est au service de l'histoire, pas au service de son ego. »

« Se nourrir de l'autre »

L'impro c'est une école du respect, de la spontanéité et de l'écoute de l'autre. « Il faut observer tout ce qu'il y a autour de vous, se nourrir de l'autre, se servir de la force de l'autre, comme au judo. On doit faire confiance à son instinct. On ne réfléchit pas.

► La LIC

40 rue Saint-Michel
Tél. 06 59 85 39 01
www.improchartres.com
laalic.pro@gmail.com

Conférences sur la cathédrale

La cathédrale est un lieu à découvrir encore et encore...

À cet effet, son service accueil-visite propose un cycle de conférences pour approfondir la connaissance de son architecture, de ses sculptures ou de ses vitraux...

Laissez-vous guider par les conférenciers.

Cycle : « Une cathédrale insoupçonnée »

Le service Accueil-Visites de la cathédrale vous emmène sur des chemins inattendus.

► Les dimanches et mardis à 14h30.
Chaque conférence est programmée deux fois.
Une conférence : 5 euros
Le cycle : 20 euros

Les animaux Leur symbolique

Pittoresques et ressemblants, parfois drôles ou attachants, les animaux de la cathédrale sont partout. Venez découvrir leurs sens cachés.

► Dimanche 10 et mardi 12 novembre

Le Temple de Salomon et la Jérusalem céleste

Et si les bâtisseurs, dans leurs choix étonnants (proportions, mesures, formes, couleurs) cherchaient à donner à l'architecture gothique les traits de deux édifices : l'ancien temple du peuple d'Israël ; la cité aux murs d'or décrite dans les dernières pages de la Bible ?

► Dimanche 17 et mardi 19 novembre

Toutes les émotions des vitraux et des sculptures

Les verriers et les tailleurs de pierre savent caractériser les personnages, enrichissant notre lecture des histoires et affinant notre regard sur les grandes figures bibliques.

► Dimanche 24 et mardi 26 novembre

Au plus près des vitraux : plusieurs années de découvertes

Pas une semaine ne passe sans que chercheurs, guides de la cathédrale ou amateurs d'art n'apportent une nouvelle explication. Parfois une scène entière dont on identifie les personnages. Parfois un détail. Plus quelques amusements et étourderies...

► Dimanche 1^{er} et mardi 3 décembre

Avent/Noël : Les images de Chartres

Premier volet d'une programmation annuelle sur les « grandes fêtes de l'année ». La crèche est plusieurs fois présente dans notre cathédrale. Le lit, l'étoile, l'âne et le bœuf, les gestes de Marie : vous apprendrez que tout y a un sens...

► Dimanche 8 et mardi 10 décembre

La Vierge et l'Enfant dans le tour du chœur

Par Marie-Francine Jourdan, guide conférencière.

► Vendredi 6 décembre, 17h30, à l'auditorium de l'Apostrophe.



LE CARTON BLANC, pour quoi faire ?

Depuis le début de la saison de football, le carton blanc est expérimenté en première division départementale. Brandi en cas de mauvais comportement de la part d'un joueur, il entraîne une exclusion de dix minutes.



20 000 euros d'amende l'année dernière

En invitant les joueurs à rejoindre pendant dix minutes le banc de touche, l'objectif est de mettre un terme aux contestations des décisions arbitrales. « Cela permet aux joueurs de se calmer, ajoute Patrick Troysi. Il faut leur faire prendre conscience que des comportements incorrects handicapent l'équipe ». Ce nouveau carton permet aussi à certains de faire des économies... « Avant, quand le joueur recevait un carton jaune, le club payait une amende. Cela représente un coût important pour ces derniers puisque les contestations de décisions de l'arbitre leur ont coûté 20 000 euros l'an dernier. Avec le carton blanc, la volonté est de diminuer ces incivilités tout en allégeant la trésorerie des clubs. » Un rôle dissuasif et pédagogique qui porte ces fruits : depuis le début de saison, seulement 5 cartons blancs ont été distribués en 27 rencontres*. Preuve que les joueurs sont déjà sensibles au message !

* Statistique arrêtée au 20 octobre 2019.

Venu rejoindre les cartons jaune et rouge dans l'arsenal répressif des arbitres, le carton blanc, qui impose au joueur concerné de quitter le terrain pendant dix minutes, a fait depuis quelques années son apparition sur les pelouses de football. Testé depuis septembre en première division départementale, il punit les contestations ou comportements irrespectueux. « C'était une demande des clubs en

fin de saison dernière et nous avons souhaité adhérer au dispositif, souligne Patrick Troysi, président du district d'Eure-et-Loir. Nous ne sommes pas un département avec de grandes violences mais nous avons de nombreuses petites incivilités. Si les arbitres se sentent à l'aise et si nous avons un retour positif de la part des présidents des clubs, il est possible que l'on poursuive l'expérimentation dans d'autres divisions en Eure-et-Loir. »

LA SANTÉ RETROUVÉE

du C'Chartres Tennis

Lors de l'assemblée générale annuelle, samedi 12 octobre, Xavier Girard, le président du C'Chartres Tennis, s'est félicité de la convivialité et de la bonne santé financière et sportive de son club.

« Notre but est de maintenir un bon équilibre entre compétition et tennis loisir, a expliqué Xavier Girard. La Fédération communique beaucoup sur la nécessité d'attirer les jeunes vers le tennis et de voir les non-compétiteurs continuer à pratiquer ».

C'est ainsi que 120 licences provisoires ont été accordées à des scolaires de Chartres, qui ont occupé les terrains pendant cinq semaines dans le cadre de l'opération « Tennis à l'école ». « L'équipe sportive va tenter de convaincre d'autres écoles de participer à l'opération, dit Xavier. Le nombre d'enfants inscrits à l'école de tennis est en hausse cette année. Au niveau du renouvellement des licences, il existe une grosse différence entre les jeunes qui font de la compétition et ceux qui n'en font pas. On pousse donc les enfants à jouer des matchs officiels. Près de 70 ont participé au tournoi interne. »

Tennis en fauteuil

Concernant les compétitions seniors, l'équipe 1 hommes a terminé première en super division d'hiver. Au printemps, avec la décision de ne pas rappler les deux joueurs belges,



| Vue aérienne du C'Chartres Tennis

qui venaient depuis de longues années renforcer l'équipe 1 masculine, celle-ci a dû abandonner la N3 pour se retrouver au niveau de l'équipe 2 féminine en pré-national. Toutes deux ont réussi à se maintenir, les hommes terminant même premiers de leur poule.

Rayon animation, le staff du C'Chartres Tennis va reconduire les tournois multi-chances (TMC) organisés sur une journée, qui garantissent plusieurs matchs format court à des participants de même

niveau, et des animations plus festives comme la soirée fluo (le 6 mars prochain).

Enfin, dit Xavier, « après avoir fait un effort important pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, nous continuons de vouloir mettre en place une section tennis en fauteuil. Cela fait partie des actions sociales que l'on se doit de développer et il y a tout ce qu'il faut dans le club pour que ça fonctionne. »



Retour en images

Les enfants tirés au sort lors de la dictée du Paris-Tours et les jeunes du C'Chartres Cyclisme ont assisté au départ de cette course mythique, le 13 octobre dernier.



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres** LIVE

BASKET-BALL, NATIONALE 1

**C'CHARTRES BASKET-BALL
MASCULIN – MULHOUSE**

Vendredi 1^{er} novembre à 20 h
Halle Jean-Cochet



FOOTBALL, NATIONAL 2

**C'CHARTRES FOOTBALL –
SAINT-MALO**

Samedi 2 novembre à 18 h
Stade Jacques-Couvret



BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

**C'CHARTRES BASKET FÉMININ –
LA TRONCHE-MEYLAN**

Vendredi 8 novembre à 20 h

Halle Jean-Cochet



TENNIS DE TABLE, PRO B

**C'CHARTRES TENNIS DE TABLE –
TOURS**

Lundi 4 novembre à 19 h
Complexe Rosskopf



RUGBY, FÉDÉRAL 2

**C'CHARTRES RUGBY –
SAINT-DENIS**

Dimanche 10 novembre à 15 h
Stade des Bas-Bourgs



BASKET-BALL, NATIONALE 1

**C'CHARTRES BASKET-BALL
MASCULIN – LA CHARITÉ**

Mardi 12 novembre à 20 h
Halle Jean-Cochet



HANDBALL, LIDL STARLIGUE

**C'CHARTRES HANDBALL –
SAINT-RAPHAEL**

Mercredi 13 novembre à 20 h 30
Halle Jean-Cochet

RUGBY, FÉDÉRAL 2

C'CHARTRES RUGBY – ORLÉANS

Dimanche 17 novembre à 15 h
Stade des Bas-Bourgs



TENNIS DE TABLE, PRO B

**C'CHARTRES TENNIS DE TABLE –
NANTES**

Dimanche 17 novembre à 19 h
Complexe Rosskopf



BASKET-BALL, NATIONALE 1

**C'CHARTRES BASKET-BALL
MASCULIN – CENTRE FÉDÉRAL**

Vendredi 22 novembre à 20 h
Halle Jean-Cochet



FOOTBALL, NATIONAL 2

C'CHARTRES FOOTBALL – FLEURY

Samedi 23 novembre à 18 h
Stade Jacques-Couvret



VOLLEY-BALL, NATIONALE 2

**C'CHARTRES VOLLEY –
SARTROUVILLE**

Dimanche 24 novembre à 15 h
Halle Jean-Cochet



HANDBALL, LIDL STARLIGUE

**C'CHARTRES HANDBALL –
TREMBLAY**

Mercredi 27 novembre à 20 h 30
Halle Jean-Cochet

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

**C'CHARTRES BASKET FÉMININ –
TOULOUSE**

Samedi 30 novembre à 20 h
Halle Jean-Cochet



INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES EN 1836

2. « Réparer et prévenir » (1836-1841)

Quelle nouvelle toiture ? Combien cela coûtera-t-il ? Qui paiera ?

L'édifice est réparable déclara le préfet Delessert, qui dirigea la lutte contre l'incendie des 4 et 5 juin 1836. Mais quelle cathédrale veut-on et à quel prix ? Deux lois, signées les 5 juillet 1836 et 8 juillet 1837, répondent à ces questions.



1. Vue du toit de la cathédrale de Chartres, 1836, aquarelle. J.-B. Lassus (1807-1857).

Loi du 5 juillet 1836. Première initiative ministérielle

Dès son retour de Chartres le 7 juin, le ministre Sauzet dépose un « *projet de loi tendant à ouvrir au ministère des Cultes un crédit de 400 000 F, pour être affecté à la réparation de la cathédrale* ». Une commission examine les devis estimatifs. Son rapporteur, l'archéologue Vitet, député de Seine-Inférieure, présente à la Chambre ses conclusions : l'État paiera.

13 juin 1836. Propositions et arguments du rapporteur Vitet

Pour convaincre ses collègues de la responsabilité financière de l'État et de l'urgence des travaux, Vitet mentionne d'abord le rôle historique de l'édifice chartrain : « *un des premiers essais sur une aussi vaste échelle de ce style à ogives qui, pendant trois siècles, a couvert l'Europe de tant de merveilles* ». Il rappelle que les cathédrales sont propriété de l'État depuis la Révolution, qu'elles le restent après le réta-



blissement du culte et que le Concordat de 1801 les maintint dans le domaine public. Le projet de loi répartit donc la dépense entre l'État pour la restauration et la protection du bâtiment, et le département, la commune et la fabrique pour les travaux relatifs au culte (cloches et leur charpente).

Une couverture provisoire en planches

L'État financera la restauration de la charpente du comble principal, de l'abside et des transepts; du parerment intérieur des grands pignons du sud et de l'ouest; des murs et de leurs assises du pourtour des grands combles; des clochers. Évaluant les travaux au clocher nord à

60 000 F et l'ensemble de la maçonnerie à 150 000 F, dont 35 000 pour une couverture provisoire en planches des voûtes, Vitet obtient un total d'environ 200 000 F.

Une charpente et une couverture « incombustibles »

Venant à la charpente et à sa couverture, Vitet élimine bois et plomb pour des raisons de sécurité. Si, après l'alerte du 23 mai 1825, jour où la foudre traversa le clocher nord, on protégea la cathédrale du feu venant du ciel avec des paratonnerres (inscription « *Billiaux, à Paris, an 1825* »), on la protège désormais de celui venant des hommes. Vitet choisit une charpente « *incombustible* » en fer, dont le prix de revient au mètre « *superficiable* », calculé sur la base de celui de La Madeleine à Paris, s'élèverait à 600 000 F.

2. Ministre de la Justice et des Cultes, exposé des motifs et projet de Loi (23 mai 1837).

3. La cathédrale sans toiture vue du Pont-Neuf en août 1836 (MBA Chartres).



Aussi Vitet demande-il un crédit spécial de secours de 800 000 F, répartis moitié sur 1836, moitié sur 1837. Le projet de loi est adopté par les deux Chambres et sanctionné par le roi le 5 juillet 1836.

Un mois après l'incendie, un premier crédit est donc ouvert.

Deuxième initiative ministérielle Loi du 8 juillet 1837. Estimation et réalité

Un an a passé. L'architecte a découvert la calcination d'une assise des murs, des estimations de 1836 n'ont pas tenu. Le ministre présente donc en mai 1837 un deuxième projet de loi « *ayant pour objet d'élever à la somme totale et définitive de 1 500 000 F le crédit affecté aux réparations de la cathédrale de Chartres par la loi du 5 juillet 1836, et imputable sur les exercices de 1837, 1838 et 1839, par addition à son budget ordinaire* ».

23 mai 1837. Présentation du nouveau projet

Le ministre étend la charpente métallique aux combles des bas-côtés, pour protéger les vitraux, irremplaçables. Le budget grimpe à 902 000 F.

Il dresse un bilan des travaux effectués et en cours, des projets approuvés, proches de l'être, en examen et à l'étude :

- matériaux ou débris provenant de l'incendie emmagasinés.
- travaux d'urgence achevés avant l'hiver 1836.
- projets définitifs rédigés : rétablissement des grands

combles, consolidation des galeries et terrasses, reconstruction des charpentes de bas-côtés.

- projets à soumettre dans un délai de deux mois : reconstruction du grand comble en fonte de fer laminé, approuvé à l'unanimité parmi dix-neuf autres (marché avec un entrepreneur parisien pour les modèles) ; réparation des murs calcinés supportant le comble ; pose de descentes en fonte pour l'écoulement des eaux des grands toits, et de che-

naux en plomb ; réparation et reconsolidation du clocher sud, - projets en examen : couverture du grand comble en cuivre laminé (abandon du zinc) ; pose de paratonnerres, peinture de la fonte et des fers du grand comble.

- projets à l'étude : restauration du clocher neuf ; réparation des balustrades et galeries ; reconstruction en fer de la charpente des bas-côtés.

La dépense totale approche les 1 600 000 F. Une deuxième loi devra être votée pour aug-



menter le crédit alloué et autoriser le report du crédit non utilisé sur 1837. On financera en partie l'augmentation en revendant plombs et fers provenant de l'incendie.

Propositions et arguments du rapporteur Charles

Le maire de Chartres, député et conseiller général, commente le projet devant la Chambre des députés. Justifiant le nouveau coût des travaux réalisés, en cours ou à faire, expliquant la sous-estimation de certaines bases de calcul, il invite à voter le projet du ministre, mais en amende le calendrier.

Participation de l'Eglise

Le 24 juin 1836, l'évêque ouvre une collecte auprès du clergé et de l'ensemble des Chartains: *Le Glaneur* dénonce l'absence de contrôle des fonds et la pression des quêteurs sur la population.

Le chapitre fait un don. La fabrique de la cathédrale recouvre de béton les voûtes pour permettre de célébrer les offices. Les eaux pluviales traversant encore les voûtes, l'évêque les fait couvrir d'une chape de plomb.

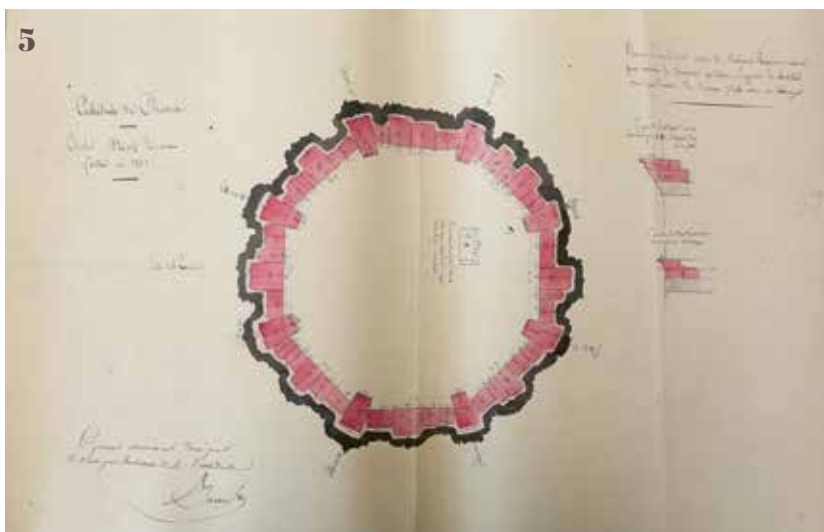
1841, clochers restaurés, charpente (nef, chœur) terminée

Au pignon occidental du grand comble, une inscription en relief sur une plaque, liste les acteurs du chantier: « *Accary-Baron architecte, Mignon construc-*

teur de la charpente en fer et fonte, Émile Morin fondeur à Fourchambault, Quénehen constructeur en couverture en cuivre, Piébourg constructeur de maçonnerie ». Les cloches sont replacées en 1840, les orgues réparées en 1846, des travaux complémentaires sont effectués.

Si la couverture vert-bleuté de la cathédrale enchante, comme le blé en mai, on aime imaginer sa couverture encore rutilante.

Les architectes diocésains font leur apparition, de nouveaux noms émergent, d'autres s'effacent...



Suite et fin: « Après l'argent du sauvetage, les hommes qui l'ont permis: architectes et entrepreneurs, ouvriers chartains et euréliens, artistes. »

Juliette Clément,

Directrice de publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Cl. Fonds SAEL. Fonds Médiathèque de Chartres. Archives départementales d'Eure-et-Loir.

4. La cathédrale restaurée, photo de Lesecq en 1852, échafaudages pour travaux complémentaires (cl. Lesecq MBA Chartres).

5. Clocher neuf. Dessin de l'architecte Baron (travaux faits en 1839).

6. Nouveau comble, de fer et fonte, de la cathédrale.

Chartres à l'honneur en Allemagne

La poste allemande diffuse un timbre pour Noël qui met en valeur les vitraux de la cathédrale de Chartres.



Enveloppe du premier jour

Le jeudi 10 octobre, Patrick Géroutet, adjoint au maire de Chartres, assistait au lancement du timbre de Noël à la mairie de Spire. Ce timbre reprend la scène de la Nativité du vitrail central de la façade occidentale de la cathédrale, qui arbore le fameux bleu de Chartres. Une jolie façon de faire rayonner la capitale beauceronne en Allemagne et de communiquer sur le 40^e anniversaire de l'inscription de la cathédrale au patrimoine mondial par l'Unesco et les

soixante années de jumelages entre Chartres et Spire. De format 44,20 mm par 26,20 mm, ce timbre spécial est édité à 6 millions d'exemplaires. En plus de la valeur d'affranchissement réelle de 80 centimes, un supplément de 40 centimes est perçu pour des dons à des œuvres humanitaires.

Stefanie Seiler, maire de Spire, s'est réjouie de la présence de Patrick Géroutet, des Amis des jumelages de Chartres et de Spire ainsi que des repré-

sentants du Palatinat et de la poste allemande. L'association des collectionneurs philatélistes était bien entendu présente. Madame le maire a également insisté sur la qualité des relations entre les deux villes. De son côté, Patrick Géroutet a déclaré que le timbre spécial avait aussi une valeur symbolique profonde d'amitié entre Chartres et Spire. Il en a aussi profité pour suggérer que la poste française lance un timbre représentant la cathédrale de Spire inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les go ts.



Fran ois Berli and
et Mich le Laroque
dans la pi ce
Encore un instant

EXPOSITIONS

LA CATHÉDRALE SOUS TOUS LES ANGLES

Photos
Jusqu'au 1^{er} novembre
Boulevard Chasles
Tél. 02 37 18 47 60

LE PATRIMOINE MONDIAL DEL'UNESCO

Jusqu'au 11 novembre
Édicule – place des Halles

IMAGES ET LUMIÈRE: LE VITRAIL CONTEMPORAIN EN FRANCE

Du 23 novembre au 31 décembre
Centre international du vitrail
Tél. 02 37 21 65 72

LE CHEMIN DES ARTS: ANNIE BUSIN

Mosaïque
Jusqu'au 15 décembre
Chapelle Saint-Éman
Tél. 02 37 23 41 43

LES SÉRIES TV: UNE HISTOIRE À SUIVRE

Jusqu'au 31 décembre
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

40 OBJETS A L'EFFIGIE DE LA CATHÉDRALE

Jusqu'au 31 décembre
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

LE CHEMIN DE MÉMOIRE: LE GÉNÉRAL MARCEAU

Jusqu'au 31 décembre
Esplanade de la Résistance
Tél. 02 37 18 47 60

OBJECTIFS D'EURE-ET-LOIR

Photographies
Jusqu'au 7 février
L'Esperluète
Tél. 02 37 21 17 17

REGARDS SUR LA CATHÉDRALE

Jusqu'au 16 février
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

CLIC SUR LES CLICHÉS ANCIENS: LES COLLECTIONS NUMÉRISÉES DEL' APOSTROPHE

Photos
Jusqu'au 29 février
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

ANIMATIONS/VISITES

CHARTRES AU FIL DU TEMPS

Dimanche 3 novembre à 11 h
Office de tourisme
Tél. 02 37 18 26 26

RENDEZ-VOUS DES CHINEURS

Dimanche 10 novembre,
de 9 h à 18 h
Place Billard
Tél. 06 42 37 77 46

RETOUCHE PHOTO AVEC GIMP

Samedi 23 novembre à 14 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 02 37 23 42 00

CHARTRES AU TEMPS DE MADAME DE MAINTENON

Samedi 23 novembre à 14 h 30
Office de tourisme
Tél. 02 37 18 26 26

FOIRE DE LA SAINT-ANDRÉ

Dimanche 24 novembre
de 8 h 30 à 19 h
Cœur de ville
Tél. 02 37 18 26 26

VISITE COMMENTÉE EXPOSITION REGARDS SUR LA CATHÉDRALE

Dimanche 24 novembre à 15 h 30
Musée des Beaux-Arts
Tél. 02 37 90 45 80

VISITE FLASH AVEC ANNE CHEVÉE

Samedi 30 novembre à 11 h
Musée des Beaux-Arts
Tél. 06 60 67 53 66

SPECTACLES/THÉÂTRES/ CONCERTS

POMPES FUNÈBRES BEMOT

1^{er} et 2 novembre à 20 h 30
et 3 novembre à 16 h
Salle Doussineau
Tél. 02 37 23 42 79

LA FEMME QUI DANSE

Mardi 5 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

ENCORE UN INSTANT

Jeudi 7 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

SPLENDEUR DE LA MUSIQUE ITALIENNE

Vendredi 8 novembre à 20 h 30
Église Saint-Aignan
Tél. 02 36 67 30 70

PRENDRE DATES

Samedi 9 novembre à 20 h 30
Théâtre de Poche
Tél. 02 37 33 02 10

FESTIVAL DU LÉGENDAIRE: ENTRER DANS LA COULEUR

Samedi 9 novembre à 20 h 30
Salle Doussineau
Tél. 02 37 23 42 79

ALAIN SOUCHON

Samedi 9 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

LAURENT VOULZY

Mercredi 13 novembre
et jeudi 14 novembre à 20 h 30
Cathédrale Notre-Dame
Tél. 02 37 18 26 26

SERMONS JOYEUX

Jeudi 14 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

FABRICE LUCHINI ET MOI

Jusqu'au 16 novembre
Théâtre Portail sud
Tél. 02 37 36 33 06

PÉGUY, UN MYSTÈRE D'ÉCRITURE

Samedi 16 novembre à 11 h
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

FESTIVAL TOP IN HUMOUR: MORGANE CADIGAN

Samedi 16 novembre à 20 h 30
Salle Doussineau
Tél. 06 25 58 42 33

DES ÉCRIVAINS PARLENT D'ARGENT

Samedi 16 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 02 37 23 42 79

**FESTIVAL TOP IN HUMOUR:
JÉRÉMY JAMES**

Dimanche 17 novembre à 16 h
Salle Doussineau
Tél. 0625584233

MARC LAVOINE

Mercredi 20 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

JEUDIS AU MUSÉE

Jeudi 21 novembre à 18 h 30
Musée des Beaux-Arts
Tél. 0237904580

LA JOURNÉE DE LA FEMME

Du 21 au 30 novembre
Théâtre Portail sud
Tél. 0237363306

**FESTIVAL CARRÉ D'AS:
RÉCITAL DE PIANO ET VIOLON**

Vendredi 22 novembre à 20 h 30
Musée des Beaux-Arts
Tél. 0626076613

LE MARIAGE DE BARILLON

Vendredi 22 et samedi
23 novembre à 20 h 30
Salle Doussineau
Tél. 0678853045

**FRANKENSTEIN
OU LE MONSTRUEUX
THÉÂTRE ANATOMIQUE
DES WALTON**

Vendredi 22 et samedi
23 novembre à 20 h 30
Théâtre de Poche
Tél. 0237330210.

**FESTIVAL TOP IN HUMOUR:
FRANÇOIS GUEDON**

Samedi 23 novembre à 17 h
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0625584233

L'ÎLE DES ESCLAVES

Mardi 26 novembre à 14 h 30
et 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

**MAX BIRD:
L'ENCYCLO-SPECTACLE**

Vendredi 29 novembre à 20 h 30
Théâtre de Chartres
Tél. 0237234279

**FESTIVAL CARRÉ D'AS:
ALLEGRETTO**

Samedi 30 novembre à 20 h 30
Salle Doussineau
Tél. 0626076613

CONFÉRENCE/CINÉMA**LEDGARDE, COMTESSE
DE VERMANDOIS, BLOIS, TOURS,
CHARTRES ET CHAMPAGNE**

Vendredi 8 novembre à 17 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

**LE LÉGENDAIRE: LES PIEDS
SUR TERRE, LA TÊTE DANS L'EAU**

Samedi 9 novembre à 15 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

MADAME BUTTERFLY

Opéra en direct du Metropolitan
opéra de New-York
Samedi 9 novembre à 18 h 55
Cinéma Les Enfants du Paradis
Tél. 0237881930.

JEUDIS AU MUSÉE

Jeudis 14 et 28 novembre à 18 h
Musée des Beaux-Arts
Tél. 0237904580

CINÉ-CLUB: JE VOIS ROUGE

Jeudi 14 novembre à 20 h 30
Cinéma Les Enfants du Paradis
Tél. 0237282887

**RENCONTRE AVEC JEAN-MICHEL
SIELKLICKI**

Vendredi 15 novembre à 17 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

QUIZ: GAME OF SÉRIES

Samedi 16 novembre à 15 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

**CHASSES GALANTES,
PAR LES PEINTRES DES DERNIERS
BOURBONS**

Samedi 16 novembre à 14 h 30
Office de tourisme
Tél. 0237182626

LE CORSAIRE

Ballet en direct de Moscou
Dimanche 17 novembre à 16 h
Cinéma Les Enfants du Paradis
Tél. 0237881930.

**CINÉ-CULTE:
JACQUOT DE NANTES**

Jeudi 21 novembre à 20 h 30
Cinéma Les Enfants du Paradis
Tél. 0237282887

**AKHNATEN (NOUVELLE
PRODUCTION)**

Opéra en direct du Metropolitan
opéra de New-York
Samedi 23 novembre à 18 h 55
Cinéma Les Enfants du Paradis
Tél. 0237881930.

**SERIAL PHILO: SÉRIES TÉLÉVISÉES
ET PHILOSOPHIE**

Samedi 30 novembre à 15 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

JEUNESSE**MÉLI-MÉLO D'HISTOIRES**

Du 6 au 27 novembre:
les mercredis à 16 h 30
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

HISTOIRES DE LA CABANE

Samedi 9 novembre à 10 h 30
et 11 h 15
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

**ATELIER NUMÉRIQUE:
PÉPITES D'APPLIS**

Samedi 9 novembre à 11 h
Bibliothèque Louis-Aragon
Tél. 0237884520

**LE LÉGENDAIRE:
LE GUERRIER D'ÉBÈNE**

Dimanche 10 novembre
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

RONDE DES HISTOIRES

Samedi 16 novembre à 11 h
Bibliothèque Louis-Aragon
Tél. 0237884520

L'AVEZ-VOUS LU?

Samedi 16 novembre à 11 h
Médiathèque L'Apostrophe
Tél. 0237234200

**LE LÉGENDAIRE: BOUTS DE FICELLE
ET SORTILÈGE**

Samedi 23 novembre à 11 h
Bibliothèque Louis-Aragon
Tél. 0237884520

Spectacles : Un mois cinq étoiles

Le mois de novembre va voir défiler à Chartres pas moins de cinq personnalités d'envergure de la scène et de l'écran. Avec, par ordre d'apparition, Marie-Claude Pietragalla, Alain Souchon, Laurent Voulzy, Fabrice Luchini et Marc Lavoine.



Photo Pascal Elliott

Photo Thierry Rajic

Le solo introspectif de Marie-Claude Pietragalla

Ikône du ballet classique et personnalité hors du commun, Marie-Claude Pietragalla a quitté l'Opéra de Paris à son apogée pour prendre des

chemins de traverse et revendiquer sa liberté artistique. Après avoir multiplié les expériences chorégraphiques et les influences et être passée de danseuse étoile à chorégraphe de sa propre compagnie, elle célèbre cette année ses 40 ans

de scène avec un solo, où elle révèle l'indicible de son métier, la danse, qu'elle vit comme un art total. Tour à tour guide ou témoin, muse ou créatrice, actrice ou danseuse, elle livre son travail d'introspection dans un spectacle où le verbe se

conjugue avec la mémoire du corps, où des textes écrits de sa main éclairent sur sa pensée, son ressenti et ses sources d'inspiration.

► **La Femme qui danse**

Le mardi 5 novembre
à 20 h 30
Théâtre de Chartres



**Alain Souchon :
une trop longue absence**

À 75 ans, Alain Souchon est de retour sur scène en solo, six ans après sa dernière tour-

née. Avec quatorze albums et des dizaines de tubes derrière lui, il a voulu prendre son temps pour peaufiner son dernier opus, *Âmes fifties*, qui est venu récompenser onze ans d'attente des fans. Parmi ses nouvelles chansons, citons *Presque*, petite merveille de romantisme pop, court-métrage musical, au refrain immédiatement entêtant et *Âme Fifties*, emmené par un piano et des cordes mélancoliques pour évoquer l'adolescence du chanteur dans les années 1950, les vacances au Crotoy, *les premiers baisers sages, qui rendent fiers dans les cabines de plage, derrière, dans le Radiola, André Verchuren, les enfants soldats, dans les montagnes algériennes*.

► **Alain Souchon**

Le samedi 9 novembre
à 20 h 30
Théâtre de Chartres

**La quête spirituelle
de Laurent Voulzy**

Les 13 et 14 novembre, à la cathédrale Notre-Dame, Laurent Voulzy achèvera en beauté une tournée exceptionnelle de douze mois dans des lieux de culte de France et de Belgique, accompagné de son complice Michel Amsellem aux claviers et de la chanteuse et harpiste franco-américaine Naomi Greene. Pour ce faire, le chanteur a adapté ses plus grands tubes, à l'esprit des lieux mais aussi interprété des chansons moins connues qui entrent plus particulièrement en résonance avec les édifices sacrés, comme *Jésus, Jeanne,*

Caché derrière... Des titres qui dévoilent l'âme du chanteur et la quête spirituelle qu'il mène depuis de nombreuses années. Cerise sur le gâteau, Laurent Voulzy sera accompagné à Chartres par la Maîtrise de la cathédrale.

► **Laurent Voulzy**

Les 13 et 14 novembre
à 20 h 30.
Cathédrale de Chartres.



Photo Philippe Abergel

Photo Stéphanie Guertin



Photo Saikusa Satoshi



Fabrice Luchini et l'argent

La langue française a une « *puissance hallucinante* » et une « *richesse éblouissante* », aime à dire Fabrice Luchini. Cette puissance et cette richesse, il les fait partager dans son spectacle en disant ou en lisant avec une joie non dissimulée les textes que Charles Péguy, Sacha Guitry, Émile Zola, Victor Hugo ou Jean Cau ont écrits sur un sujet qui résonne en chacun de nous : l'argent ! Ce qui intéresse le comédien, c'est de raconter son rapport à l'argent, sans mystère aucun, jusqu'à la peur qui se niche dans le fait de faire des économies. Le même jour, à 18 h 45, Fabrice Luchini fera un crochet par le cinéma Les Enfants du Paradis pour présenter en avant-première son prochain film, *Le Meilleur reste à venir*, aux côtés des réalisateurs Mat-

thieu Delaporte et Alexandre de La Patellière. L'histoire d'un quiproquo vécu par deux amis d'enfance qui, persuadés que l'autre n'a plus que quelques mois à vivre, décident de passer du temps ensemble pour rattraper le temps perdu.

► Avant-première : *Le Meilleur reste à venir.*

Le samedi 16 novembre
à 18 h 45. Cinéma
Les Enfants du Paradis

► Des écrivains parlent d'argent

De et avec Fabrice Luchini
Le samedi 16 novembre
à 20 h 30
Théâtre de Chartres.

Marc Lavoine revient à nous

Le retour de Marc Lavoine en solo était très attendu. Son dernier album *Je reviens à toi*,

sorti en mai 2018, et le spectacle qui l'accompagne placent ces retrouvailles sous le signe de l'émotion et de la joie. Pour habiller ses mots, le chanteur a fait appel à son complice Fabrice Aboulker, à qui il doit certaines des chansons les plus importantes de son répertoire. Dans ce dernier opus, il chante le temps qui passe, les amours qui trépassent, le refus de devenir adulte, les troubles du monde... mais toujours en se tenant à distance de la revendication et avec beaucoup de pudeur. Que sa voix soit douce et mélancolique ou plutôt funky ou reggae, ses textes sincères, intelligents et généreux sont empreints de poésie.

► Marc Lavoine

Le mercredi 20 novembre
à 20 h 30
Théâtre de Chartres

Quatre nouveaux dessins de la cathédrale au musée

Afin d'enrichir les collections du musée des Beaux-Arts, l'association des Amis du musée a fait une donation à la Ville de quatre dessins signés Jacques-Amédée Beaujoint, représentant la cathédrale Notre-Dame.



Dans le cadre des 40 ans de l'inscription de la cathédrale de Chartres sur la liste du patrimoine mondiale de l'Unesco, l'exposition *Regards sur la cathédrale* se tient au musée des Beaux-Arts jusqu'en février 2020. Une exposition qui s'enrichit de la présence d'un tableau de Jacques-Amédée Beaujoint représentant la clôture du chœur de la cathédrale. Cette toile est la seule exposée du lot de quatre dessins, datés de 1852, dont le musée des Beaux-Arts a fait l'acquisition récemment, grâce à la donation de l'association des Amis du musée. La précision du dessin, notamment par

le détail des groupes sculptés de la clôture du chœur et la justesse de la perspective, en fait un témoignage réaliste de l'état d'ensemble de l'intérieur de Notre-Dame au milieu du XIX^e siècle.

► Regards sur la cathédrale

- Visite libre aux horaires d'ouverture du musée
 - Visite commentée dimanche 24 novembre à 15 h 30. Tarifs: 2,50 € et 5 €. Inscription conseillée: 02 37 90 45 80.
 - « *D'or, d'argent et de soie* », visite flash d'Anne Chevé. Samedi 30 novembre à 11 h Tarif: 5 €.
- Réservation: 06 60 67 53 66.



Henri Navarre

à nouveau dans la lumière

Le musée des Beaux-Arts a fini de répertorier les fonds d'archives du sculpteur sur verre Henri Navarre, qui connaît un regain de notoriété après être tombé dans l'oubli après la Seconde Guerre mondiale.



Henri Navarre au travail dans la fonderie Saint-Gobain

Né le 4 avril 1885 à Paris, Henri Navarre, graveur de formation, débute comme ouvrier d'art pour l'orfèvrerie, œuvrant notamment comme médailliste pour la Monnaie de Paris. C'est au milieu des années 1920 qu'il découvre le

travail du verre. En 1924, il réalise une verrière pour le journal parisien *L'Intransigeant*. Mais il abandonne rapidement le vitrail pour se spécialiser dans la sculpture sur verre d'inspiration art déco. Domaine auquel il doit ses heures de gloire dans l'entre-deux-guerres.

Avec ses vases, masques et bustes, Navarre renouvelle alors en profondeur la sculpture sur verre. Il met au point des techniques de moulage à partir de verres nouveaux comme le pyrex, emploie des pâtes vitrifiées semi-translucides pour façonner des bas-reliefs monumentaux, comme *La Matière* et *l'Esprit*, dans le hall du laboratoire de Saint-Gobain. On citera aussi son *Grand Christ* créé pour la chapelle du paquebot Île-de-France (à présent visible à Honfleur) et deux autres œuvres exposées à Chartres : le *Grand vase* et le célèbre buste du philosophe Alain (1934), qui tirera de ses séances de pose l'essai *Entretien chez le sculpteur*.

Le legs de Navarre

« Le verre étant passé de mode après la Seconde Guerre mondiale, Henri Navarre est tombé dans l'oubli, explique Philippe Bihouée, conservateur du musée des Beaux-Arts. Mais on commence aujourd'hui à le redécouvrir. Il avait fait, de son vivant, un premier don de 150 œuvres au musée de Chartres pour y créer une section verre. À son décès, en 1971, il a laissé la totalité de son fonds d'atelier,

comportant de nombreux des-
sins préparatoires, des œuvres
plus abouties, ses archives,
toute sa correspondance et
jusqu'à ses factures d'électri-
cité. » Au total plusieurs milliers
de pièces et de documents
que Marie-Noëlle Morizet, ar-
chiviste-documentaliste au
musée, vient d'achever de ré-
pertorier après six mois d'un
patient travail de fourmi.



Scène de Paris – Philippe Auguste Jeanron (1808-1877)
Huile sur toile, H 116 X L 150, inv. 84.8

Objet du mois

Peintre, administrateur et journaliste,
Jeanron mena sur tous les plans une carrière engagée
aux côtés des Républicains et des socialistes utopiques.
Réalisée en 1833, *Scène de Paris* est une peinture d'histoire
à forte connotation politique et sociale où il dénonce
ce qui le révolte.

C'est ce tableau et *Les
Petits patriotes* qui
valurent à l'époque
à Jeanron sa répu-
tation d'artiste démocrate. Les
critiques s'enthousiasmèrent
en effet devant cette œuvre,
qui contient une incontestable
intention sociale. L'attitude
prostrée de l'homme affalé
sur le quai, entouré de ses trois
enfants pauvrement vêtus est

avec évidence opposée à l'in-
différence du couple riche qui
s'éloigne. *La Scène de Paris*
reste l'archétype de la peinture
sociale du début de la carrière
du peintre, critique amère de la
Monarchie de Juillet. Une œuvre
phare dans l'œuvre de Jeanron
autant que dans la collection
des peintures du XIX^e siècle au
musée des Beaux-Arts.



Un vase d'Henri Navarre

Un nouveau lieu dédié aux enfants



À l'occasion de la rentrée, l'espace Musique et cinéma de L'Apostrophe fait peau neuve avec du nouveau mobilier et une réorganisation de ses espaces et de ses collections. Des bacs et assises colorés visibles depuis la rue sont maintenant installés

pour inviter enfants et parents à emprunter des CD, des films mais aussi des livres-cd musicaux adaptés à leurs besoins. Cette offre multimédia déjà existante est aujourd'hui davantage mise en valeur, venant compléter les collections de livres pour la jeunesse proposées dans la salle voisine. La circulation a aussi été élargie pour faciliter le cheminement des poussettes et des jeunes enfants. La Cabane suspendue, dans laquelle les Histoires de la cabane, les L'avez-vous lu et les Siestes musicales se déroulent, devient aussi plus accessible. Enfin, une attention portée aux postes de consultation sur place du catalogue et du portail permet de les rendre bien identifiables et plus confortables.

Ne manquez pas le documentaire de Bojina Panayotova *Je vois rouge*, réalisé en 2019 et programmé par Ciné-Clap. Après vingt-cinq ans passés en France, Bojina retourne en Bulgarie avec un soupçon vertigineux: et si sa famille avait collaboré avec les services secrets du régime communiste? Dans son obstination à trouver la vérité, elle se voit dépassée par ses propres méthodes qui ressemblent étrangement à celles du passé. Une odyssée tragicomique qui mélange espionnage et film de famille.



► Jeudi 14 novembre, 20 h 30 à la médiathèque. Projection suivie d'une rencontre avec l'actrice Milena Mikhailova Makarius.

Dons de documents patrimoniaux

Le vendredi 18 octobre dernier, l'association des Amis des bibliothèques a signifié sa cessation en faisant don aux bibliothèques de Chartres d'un fonds de plus de cinquante documents, dont plusieurs images imprimées dans les ateliers d'imagerie populaire de Chartres au XIX^e siècle.

Baptisée Société des amis des bibliothèques de Chartres à sa création en 1945, l'association rassemblait à l'époque un groupe de Chartreains qui souhaitaient aider à la reconstitution du fonds de la bibliothèque municipale, endommagé par des bombes américaines le 26 mai 1944. Lesquelles firent ce jour-là cinquante victimes et détruisirent la bibliothèque.

La médiathèque, lieu de formation pour les assistants maternels

L'Apostrophe et la bibliothèque Louis-Aragon, en lien avec le Relais des assistants maternels de Chartres, proposent des formations pour les professionnels de la petite enfance. Une manière pour eux de découvrir les lieux de lecture et de se familiariser avec les collections destinées aux tout-petits.



(RAM) pour raconter aux enfants des histoires, comptines et contes adaptés à leur âge.

Prochaine rencontre le 30 novembre

Pour sensibiliser au livre et à la musique, des rendez-vous sont organisés dans les bibliothèques. Au programme de cette demi-journée: la visite des espaces jeunesse, la présentation d'ouvrages et un temps échange, avec la volonté que ces professionnels s'approprient les lieux et y retournent avec les enfants plus tard. « Cette formation permet de leur présenter les différentes ressources des bibliothèques, souligne Catherine Merlin, directrice de la médiathèque. Ils peuvent également bénéficier d'une carte de bibliothèque qui permet d'emprunter quinze documents par mois. »

Avec plus de 5000 documents destinés à la petite enfance et des activités régulières en direction de ce public toute l'année, les bibliothèques

conjuguent éducation et épanouissement pour tous. Des animations que poursuivent les bibliothécaires, qui interviennent également au sein du Relais des assistants maternels

► Les prochaines rencontres auront lieu le 30 novembre à la bibliothèque Louis-Aragon, passage des Poètes, et le 13 décembre au RAM, 3, rue du Puits-Drouet.

Place aux jeunes talents

Le mois de novembre fait la part belle aux espoirs de la musique. Avec, en point d'orgue, le traditionnel festival Carré d'As Jeunes talents.



Le pianiste Virgile Roche et la violoniste Élise Bertrand

Créé par le pianiste François Cornu, ce rendez-vous très attendu met à l'honneur les talents en herbe en leur offrant une scène. Les plus remarquables élèves d'une douzaine de conservatoires et écoles de musique d'Eure-et-Loir, dont de nombreux issus du vivier chartrain mais aussi de Lucé, Châteaudun et Dreux, feront ainsi étalage de leur talent face au public de la salle Doussineau, le samedi 30 novembre dans le cadre des samedis musicaux.

Une semaine plus tôt, le vendredi 22 novembre, deux grands espoirs se produiront au musée

des Beaux-Arts: Élise Bertrand, 19 ans, violoniste mais également pianiste et compositrice, qui peut se targuer d'avoir déjà vu plusieurs de ses compositions publiées, et Virgile Roche, 21 ans, élève de la classe de piano d'Emmanuel Strosser, qui s'est déjà distingué dans plusieurs concours internationaux. Virgile a fait ses grands débuts cet été au Festival international de piano de la Roque d'Anthéron (Bouches-du-Rhône). Il joue également au sein du Trio Pantoum et en duo avec la violoniste Élise Bertrand. Leur programme, en soliste puis en duo, va de Bach à Messiaen en incluant également des com-

positions de la jeune femme. Cerise sur le gâteau, un invité surprise mondialement connu viendra donner un peu plus d'éclat encore à cette magnifique soirée.

Dans ce mois de la relève, rappelons enfin le nouveau rendez-vous des « *cartes blanches aux jeunes talents* », qui permettent à des élèves de troisième cycle d'investir à quatre reprises le musée des Beaux-Arts dans le cadre des Jeudis du musée. Première date le jeudi 21 novembre.

► Vendredi 22 novembre, à 20 h 30

Instrumental: Avec Élise Bertrand et Virgile Roche. Musée des Beaux-Arts.

► Samedi 30 novembre, à 20 h 30

Allegretto: Les élèves remarquables des conservatoires d'Eure-et-Loir. Salle Doussineau.

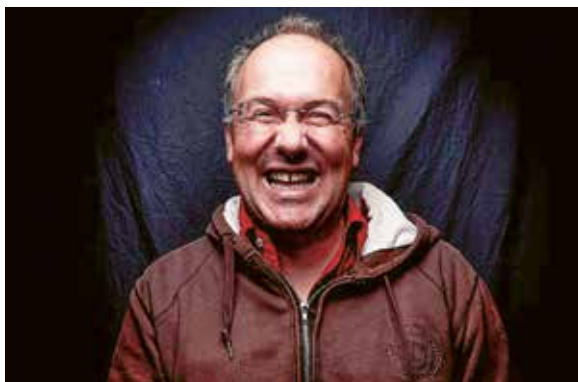
Plein tarif: 16 € (Instrumental) et 10 € (Allegretto) – tarif réduit: 11 € (Instrumental) et 6 € (Allegretto).

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans et pour les élèves des conservatoires de moins de 18 ans accompagnés.

Réservations:

www.samedismusicaux.fr

Deux rendez-vous à ne pas manquer



ENTRER DANS LA COULEUR

Samedi 9 novembre à 21 h

Chanson. B.O. du livre *Les Furtifs* d'Alain Damasio. Avec Alain Damasio (récit), Yan Péchin (guitare) et Aymeric O'Corneisse (voix).

Les Furtifs, roman de science-fiction frôlant le merveilleux-fantastique, met en scène des créatures vivantes faites «*de chair et de sons*» vivant parmi nous, dans l'angle mort de nos champs de vision. Le prolonger par un album, en redéployer l'univers littéraire par la voix, le porter en musique, relevait d'une évidence. L'écriture d'Alain Damasio privilégie une approche sonore de la langue, fondée sur des jeux multiples d'assonances et de consonances, traitant les phonèmes comme des couleurs, des matières, des textures et s'appuyant sur des syntaxes fortes, rythmiques, propres à chaque personnage du roman.

► À partir de 12 ans

Tarif plein 17 € | Tarif réduit 11 € (accessible avec le PASS week-end du Festival)
Soirée organisée dans le cadre des Rencontres du Légendaire.

LE MARIAGE DE BARILLON

**Vendredi 22 et samedi
23 novembre à 20 h 30.**

Après *Les Brumes de Manches* l'année dernière, la compagnie chartraine Comme si c'était vrai, fondée en 2012, propose son nouveau spectacle, *Le Mariage de Barillon*, à la salle Doussineau.

Dans le Paris des années 1900. Barillon, petit bourgeois quadragénaire réjouit à l'idée d'épouser un désirable tendron prénommé Virginie, se retrouve, à la suite d'une erreur de transcription, officiellement marié à la mère de celle-ci, la redoutable madame Jambart, aux sens exacerbés par deux années de veuvage... Cette situation éminemment drama-

tique fait le bonheur du jeune Maxime, amoureux de Virginie, dont il a pris le cœur à l'abordage. Est-ce tout ? Non, car, sur ces entrefaites, le premier mari de madame Jambart, que l'on croyait mort, réapparaît !

Vous commencez à vous y perdre ? Pas d'inquiétude. Avec Feydeau, tout deviendra parfaitement clair, logique et vous irez de quiproquo en malentendu, de rire fou en fou rire. Pièce méconnue de Feydeau, *Le Mariage de Barillon* n'en est pas moins hilarant et superbement enlevé par la mise en scène de Patrice Marie et sa fidèle troupe, qui n'hésite pas à forcer le trait quand il le faut.

► Préventes
sur billetreduc.com :
10 euros ; location
sur place : 13 euros.

► Infos et réservations :
commesicetaityrai.chartres@gmail.com ; 06 78 85 30 45.
Gratuit pour les moins
de 12 ans.

Découvrez les têtes d'affiches de demain

Du 16 au 29 novembre, le festival Top in humour fait escale à Chartres. L'occasion de découvrir dès aujourd'hui les nouvelles générations du rire.



| Morgane Cadigan

Après Jérémy Ferrari, Arnaud Tsamère, Gaspard Proust, Baptiste Lecaplain et Olivier de Benoist, qui sera le prochain comique découvert lors du festival Top in humour? Les paris sont lancés mais d'ores et déjà, la programmation de cette année s'annonce prometteuse. Riche

en découvertes et en surprises, la manifestation se déroule ce mois-ci dans l'agglomération chartreuse, avec plusieurs spectacles programmés à Chartres (voir ci-contre). N'attendez pas de les voir à la télévision demain, filez dans les salles!

► Les rendez-vous à Chartres :

Confessions nocturnes,
de Morgane Cadigan.
Samedi 16 novembre
à 20 h 30, salle Doussineau.
Tarifs: 13 et 17 euros.
Réservation: 06 25 58 42 33.

Fabrice Luchini et moi,
d'Olivier Sauton.
Vendredi 1^{er} novembre,
samedi 2, jeudi 7, vendredi 8,
samedi 9, jeudi 14, vendredi 15
et samedi 16 novembre
à 21 h et le samedi 16 à 17 h.
Théâtre Portail sud.
Tarifs: 13 et 17 euros.
Réservation: 02 37 36 33 06.

Aurait voulu,
de Jérémy James.
Dimanche 17 novembre
à 16 h, salle Doussineau.
Tarifs: 13 et 17 euros.
Réservation: 06 25 58 42 33.

La Bibliothèque décalée
de François Guédon.
Samedi 23 novembre à 17 h,
médiathèque L'Apostrophe.
Tarifs: 13 et 17 euros.
Réservation: 06 25 58 42 33.

L'Encyclo-spectacle,
de Max Bird.
Vendredi 29 novembre
à 20 h 30 au Théâtre de
Chartres. Tarifs: de 8 à
27 euros. Pass festival:
18 euros. Réservation:
02 37 23 42 79.
Renseignements:
topinhumour.fr

Un week-end légendaire...

Samedi 9 et dimanche 10 novembre, les rencontres du Légendaires feront de Chartres, le temps d'un week-end, la capitale du conte et de l'imaginaire.

Plus de 40 invités participeront notamment au salon du livre organisé dans plusieurs lieux emblématiques de la ville.



| Henri Gougaud



| Alain Damasio

les 20 ans de ce rendez-vous où l'art de la parole est roi, Hamsa, l'association organisatrice, invite notamment Alain Damasio, romancier de science-fiction, Frédéric Clément, illustrateur et romancier, et Henri Gougaud, conteur et romancier.

► Festival du Légendaire, samedi 9 et dimanche 10 novembre.

Dédicaces le samedi de 14h30 à 18h30 et dimanche de 11h à 12h30 et de 14h30 à 18h30 à l'Eurélium; tables rondes le samedi et dimanche de 14h30 à 18h30 à l'Eurélium; conférences le samedi à 15h30 à la médiathèque et à 17h30 à l'Eurélium et le dimanche de 16h à 17h à l'Eurélium. Joutes orales le samedi à 14h30 et 17h30, et le dimanche à 16h au conseil départemental. Retrouvez toute la programmation sur lelegendaire.fr. Contact: 06 34 64 95 11.

À l'occasion du festival Le Légendaire, L'Eurélium, la médiathèque L'Apostrophe, la salle Doussineau, le conseil départemental ou encore la cathédrale accueillent les 9 et 10 novembre prochains le salon du livre « Patrimoine et imagi-

naire ». Ils seront une quarantaine de conteurs, romanciers, universitaires, illustrateurs et magiciens à se partager la scène pour vous raconter les histoires de leurs spectacles lors de lectures-concerts, tables-rondes, visites contées, expositions et dédicaces. Pour

Le savoir humain par la porte du jardin



Mémoires pour servir à l'histoire des plantes (1676), de Denis Dodart, médecin-botaniste et académicien de la première Académie royale des sciences.

Dans le cadre des Mardis de la science, Sylvain Hilaire, chercheur associé du laboratoire Pléiade des universités Sorbonne Paris Cité et du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC) de l'Université Versailles Saint-Quentin/Paris Saclay, et président de l'association Paradeisos - Jardins européens, donne une conférence sur le thème « *Jardins de savoirs: l'histoire des sciences par la porte du jardin* ».

Le jardin est au cœur du développement des grandes civi-

lisations, spécialement à partir des savoirs domestiques, rituels et médicaux. Il reste ensuite l'un des espaces clés de l'histoire des savoirs médiévaux européens, en particulier dans l'univers monastique et autour des premières facultés de médecines.

► Jardins de savoirs: l'histoire des sciences par la porte du jardin mardi 12 novembre à 20 h 30 au pôle universitaire d'Eure-et-Loir, 21, rue Loigy-la-Bataille.

LE PROGRAMME DE NOVEMBRE

**Mercredi 6 novembre
à 20 h 30**
au cinéma
Les Enfants du Paradis

EN LIBERTÉ!
LE VILLAGE
DÉMOCRATIQUE
DE POURGUES

Documentaire d'Alex Ferrini
(France, 2019, 1 h 16)



Le village de Pourgues est un laboratoire qui prouve comment nous pouvons cultiver le futur en retrouvant notre place

sur Terre et notre humanité. Agriculture, éducation, économie, gouvernance, consommation, santé... dans chacune de ces activités essentielles pour sa survie, l'être humain se doit de se transformer pour transformer villes et campagnes en oasis.

Soirée-débat en présence du réalisateur

Tarif réduit avec la carte Ciné-Clap.

**Jeudi 21 novembre
à 20 h 30**
au cinéma
Les Enfants du Paradis

JACQUOT DE NANTES
Agnès Varda (France, 1991, 1 h 58)

Il était une fois un garçon, élevé dans un garage où tout le

monde aimait chanter. C'était en 1939, il avait 8 ans, il aimait les marionnettes et les opérettes. Puis il a voulu faire du cinéma mais son père lui a fait étudier la mécanique. C'est de Jacques Demy qu'il s'agit et de ses souvenirs. C'est une enfance heureuse qui nous est contée, malgré les événements de la guerre et de l'après-guerre.

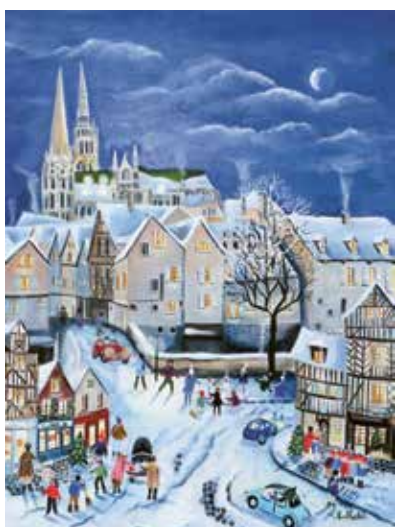
Séance ciné-culte; tarif réduit avec la carte Ciné-Clap



Chartres

comme vous ne l'avez jamais vue

Édith Micheli expose à partir du 9 novembre ses tableaux « naïfs » colorés et vivants dans le cadre du Chemin des arts.



Une exposition de peinture naïve pour donner à voir différemment la vie, c'est ce que propose Édith Micheli au prieuré Saint-Vincent. Née en 1955, cette artiste a suivi pendant huit ans les cours de l'académie de peinture de Lucé. Exposées dans le monde entier (Espagne, Italie, Pologne, Japon, Chine...), ses toiles semblent arrêter le temps et s'immerger dans la simplicité du quotidien

avec un humour discrètement dissimulé derrière les nombreux détails. Chartres, la ville de son enfance, est un décor privilégié pour cette exposition qui raconte avec émotion des scènes de vie : un grand bal populaire sur la place Billard, des enfants et adultes qui profitent de la place des Épars pour patiner à Noël, la basse-ville et le pont Bouju sous la neige, offrant une vue imprenable sur la cathédrale... Des tableaux ba-

vars et colorés qui invitent à de joyeux échanges, en attendant l'arrivée de l'hiver.

► Exposition du 9 novembre au 22 décembre au prieuré Saint-Vincent, 12, rue Porte-Cendreuse du mardi au dimanche de 14 h à 18 h, 19 h les vendredis et samedis
Vernissage le 9 nov. à 17 h.
Pour plus de renseignements : edithmicheli.wixsite.com/edithmicheli

THÉÂTRE DE CHARTRES



| L'île des esclaves

LA FEMME QUI DANSE

Mardi 5 novembre à 20 h 30

Avec Marie-Claude Pietragalla
(Voir page 60)

Le Théâtre du Corps

Danse contemporaine. Grande
salle

COMPLET

ENCORE UN INSTANT

Jeudi 7 novembre à 20 h 30

Texte de Fabrice Roger-Laca

Mise en scène Bernard Murat

Avec Michèle Laroque et

François Berléand

Théâtre. Grande salle

COMPLET

ALAIN SOUCHON

Samedi 9 novembre à 20 h 30

Chanson. Grande salle (Voir
page 60)

COMPLET

SERMONS JOYEUX

Jeudi 14 novembre à 20 h 30

Texte Jean-Pierre Siméon

Mise en scène et scénographie

Sélim Alik et Charlotte Gosselin

Compagnie L'Arc électrique

Théâtre. Grande salle

L'auteur s'inspire d'une forme

théâtrale comique du Moyen

Âge qui avait pour but de divertir

le public avec une satire de la



vie quotidienne et religieuse. C'est par le maillage des arts poétiques (marionnette, art dramatique, musique et chant) que la compagnie L'Arc électrique traduit à sa façon l'œuvre de Siméon.

À partir de 13 ans

PÉGUY, UN MYSTÈRE D'ÉCRITURE

Samedi 16 novembre à 11 h

Antoine Marneur, Théâtre du

Détour - Bruno de Saint Riquier,

Théâtre de la Forge - Anne

Chevée, guide-conférencière

en art

Lecture. Petit Théâtre

Vrai mystère que cette œuvre que Péguy, également artisan typographe et éditeur, a bâtie seul, mot après mot, de son écriture ample et répétitive. Vrai mystère aussi que cet homme oscillant du poète au polémiste, du chrétien ébloui au socialiste lucide, du dramaturge lyrique au philosophe austère.

Gratuit sur réservation

au 02 37 23 42 79

DES ÉCRIVAINS PARLENT D'ARGENT

Avec Fabrice Luchini

(Voir page 62)

Théâtre

Samedi 16 novembre

20 h 30

Grande salle

COMPLET

DANS CE MONDE

Chorégraphie Thomas Lebrun /

CCN de Tours

Danse contemporaine

Mardi 19 novembre

10 h | Le petit voyage |

à partir de 2 ans

14 h 30 | Le plus long voyage |

à partir de 6 ans

19 h 30 | Le tour du monde |

à partir de 6 ans

Un voyage musical et dansé, porté par une écriture chorégraphique contemporaine et par un choix subtil de musiques du monde. Du petit enfant au grand-parent, chacun a besoin d'une trêve poétique pour oser voir le monde autrement.

MARC LAVOINE

Chanson (Voir page 62)

Mercredi 20 novembre

(changement de date)

20 h 30

Théâtre. Grande salle

COMPLET

RÉSIDENTIE D'AUTEUR PHILIPPE KRHAJAC

Samedi 23, dimanche 24,

samedi 30 novembre,

dimanche 1^{er} décembre,

10 h-12 h et 14 h-17 h

au Théâtre.

Ateliers d'écriture « Le trait poétique dans le roman » : un travail d'écriture et de haïkus libres, en parallèle d'une découverte de la calligraphie avec l'intervention de l'artiste japonaise Motoko Sekido.

Gratuits et ouverts à tous. 15 participants maximum.

Inscription indispensable: amelie.girard@theatredechartres.fr, 02 37 23 42 96

L'ÎLE DES ESCLAVES

Mardi 26 novembre

14 h 30 et 20 h 30

Texte de Marivaux.

Mise en scène Jacques Vincey /

CDN de Tours

Théâtre. Grande salle

Échoués sur une île utopique, où les privilèges ont été abolis, des jeunes voyageurs athéniens sont forcés d'échanger leurs rôles sociaux sur ordre du gouverneur. Cette farce transgressive, cathartique et cruelle continue de poser à notre modernité son énigme: une question à la fois éthique, politique et existentielle. À partir de 13 ans

MAX BIRD : L'ENCYCLO-SPECTACLE

Vendredi 29 novembre

à 20 h 30

Théâtre. Grande salle.

Dans le cadre du Festival

Top in humour

De ces passions pour les animaux et la scène, Max Bird fait un spectacle à la fois instructif, visuel et déjanté, sautille, captive, émeut et permet même au public... de prendre les commandes!

À partir de 10 ans

► Renseignements

et réservations sur

www.theatredechartres.fr ;

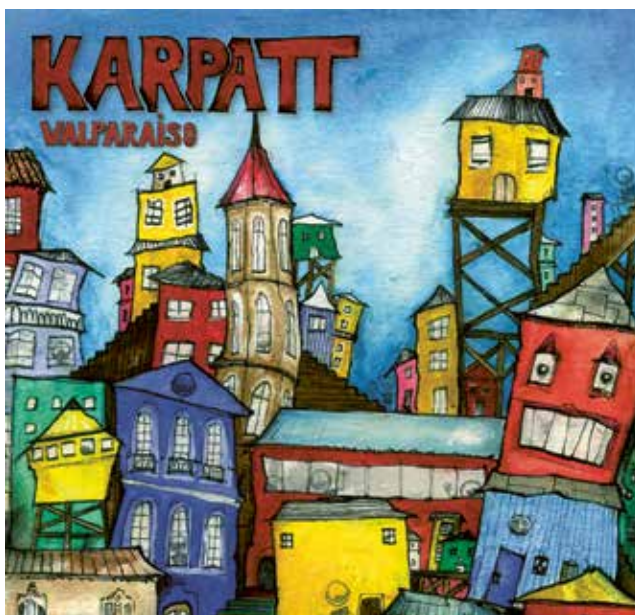
billetterie@theatredechartres.fr

et au 02 37 23 42 79.

TOUTE L'ACTU DES THÉÂTRES

THÉÂTRE DU SEUIL

► Renseignements
07 64 27 93 47
Réservations:
theatreduseuil.com
ou info.
theatreduseuil@
gmail.com
Tarifs : 15 et 20 €



KARPATT

Samedi 16 novembre à 20 h 30

Concert

Composé de trois musiciens (Frédéric Rollat au chant, Hervé Jegoussou à la contrebasse et Gaétan Lerat à la guitare), Karpatt est un groupe au style indéfinissable, qui mixe chanson française, jazz manouche, rock, et explore aujourd'hui avec son nouvel album *Valparaíso* les rythmiques sud-américaines, parsemées de petites touches électro. Une musique sans frontière

en somme! Le trio compose au gré des envies, mais aussi au gré des voyages et des rencontres qui ponctuent la vie de ces musiciens curieux, guidés surtout par l'envie de partager des émotions et de transporter l'auditeur ailleurs.

Depuis une vingtaine d'années, des salles parisiennes aux plaines du Kazakhstan en passant par le off du Carnaval de Venise, des festivals ardéchois aux plages indoné-

siennes, du froid du ch'nord aux chaleurs de l'Amérique centrale, le groupe se distingue par sa grande générosité et ses textes empreints d'une émouvante sincérité. Observateur avisé, il parvient toujours à trouver les mots pour nous faire sourire, parfois avec un soupçon de nostalgie. Des mots simples, des refrains entêtants et une authenticité évidente font de Karpatt un groupe libre et attachant qui ne manquera de vous faire tomber sous son charme.

PRENDRE DATES



De Mathieu Riboulet et Patrick Boucheron.

Mise en scène: Delphine Ciavaldini.

Avec Marc Citti et Serge Renko

Samedi 9 novembre à 20 h 30. Entrée libre sur réservation.

Publié en avril 2015, *Prendre dates* est né des échanges qu'ont entretenus l'historien Patrick Boucheron et l'écrivain Mathieu Riboulet durant les attentats de Paris de janvier 2015.

FRANKENSTEIN OU LE MONSTRUEUX THÉÂTRE ANATOMIQUE DES WALTON

D'après le roman de Mary Shelley. Par la compagnie Le Cœur à Barbe de Montpellier. Un spectacle coproduit par le théâtre Jean-Vilar de Montpellier et la Ville de Mèze

Écriture: Karen Bruère en collaboration avec Sébastien Lagord.

Mise en scène: Sébastien Lagord. Comédiens: Abel Divol, Capucine Ducastelle et Sébastien Lagord

Vendredi 22 et samedi 23 novembre à 20 h 30

Nous sommes au XIX^e siècle. Robert Walton, épris de science et de théâtre, parcourt le monde avec sa sœur Margareth. Ils voyagent à bord d'un théâtre ambulant. L'histrion et le scientifique, c'est Robert. L'auteure c'est Margareth. Tous deux réalisent des expériences anatomiques en public. Caché sous une cagoule, un troisième personnage sert de machiniste, de créature à tout faire.

THÉÂTRE EN PIÈCES

► AU THÉÂTRE DE POCHE

Abbaye Saint-Brice,
2, rue Georges-Brassens.

Renseignements
et réservations:
02 37 33 02 10.

FABRICE LUCHINI ET MOI

De et avec Olivier Sauton.

Jusqu'au samedi 16 novembre

Olivier Sauton est un jeune homme qui rêve de devenir comédien. Obsédé par la gloire et les conquêtes féminines, la culture lui est totalement imperméable. Une nuit, le hasard le fait tomber nez à nez avec son idole, Fabrice Luchini.

THÉÂTRE PORTAIL SUD



LA JOURNÉE DE LA FEMME

De Jean-Christophe Barc. Avec Jean-Christophe Barc, Philippe Gruz, Thierry Liagre et Stéphane Malassenet. Mise en scène: Lara Mendy, Jean-Christophe Barc.

Du 21 au 30 novembre: jeudi, vendredis et samedis à 21 h et samedi 30 novembre à 17 h

À l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, trois amis décident de mitonner un dîner aux petits oignons pour « célébrer » leurs épouses...

► THÉÂTRE PORTAIL SUD

Réservation:
02 37 36 33 06 et www.theatreportailsud.com.
Tarifs: 13 et 17 €

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 17 OCTOBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire
DESIGNE Mme Kenza BENYAHIA Secrétaire de séance,

Étaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, M. Guillaume BONNET, M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, Madame Nabila LAKEHAL, M. David LEBON, M. Laurent LHUILLERY, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, M. Alain PIERRAT, M. Boris PROVOST, M. José ROLLO, M. Michel TEILLEUX, M. Sébastien TENAILLON, Mme Agnès VENTURA, Mme Isabelle VINCENT.

Étaient représentés : Monsieur Yves NAUDIN par pouvoir à Mme Janine MILON, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE-JEBLI par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS, Mme Josette BERENFELD par pouvoir à M. Boris PROVOST, Mme Bénédicte MOREL par pouvoir à M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Sandra RENDA par pouvoir à M. Sébastien TENAILLON.

Étaient excusés : Mme Françoise FERRONNIERE, M. Alain MALET, M. Murat YASAR.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2019 a été voté à la majorité, 1 voix contre, 7 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 Création de la Société Publique Locale C'CHARTRES TOURISME - Participation au capital - Approbation des statuts

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRE) a entraîné le transfert à la communauté d'agglomération Chartres métropole de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », ce qui a été fait en application de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de ces dispositions et par délibération du Conseil Communautaire de Chartres métropole en date du 26 septembre 2016, l'Office de Tourisme de la ville de Chartres est devenu communautaire et a donné lieu à la transformation en office de tourisme intercommunal C'Chartres Tourisme.

L'Office de Tourisme Intercommunal est actuellement constitué sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial.

L'analyse des différentes formes juridiques pouvant être adoptées par l'office de tourisme a permis de conclure à la pertinence du recours à une Société Publique Locale (SPL), à l'instar de ce qui s'est fait sur de nombreux territoires, pour porter les missions d'office de tourisme, et des missions connexes pertinentes.

En effet, les dispositions du CGCT, prévoient que les SPL peuvent se voir confier plusieurs types de contrats selon l'objet de la mission de service public qui leur est déléguée et permet aux collectivités locales actionnaires de bénéficier d'un outil d'intervention hors champ des obligations concurrentielles. Les contrats qu'elle conclut avec la collectivité actionnaire étant soustraits à l'application des règles de publicité et de mise en concurrence préalable, et cela dans la limite de son territoire.

Par ailleurs, le décret N°2015-1002 du 18 août 2015 a introduit une disposition dérogeant permet-

tant à un représentant des professions et activités intéressées par le domaine touristique du territoire, non actionnaire de la SPL, de siéger au sein d'un comité technique. Ainsi, la volonté de poursuivre un modèle de gouvernance proche de celui de l'EPIC actuel sera mise en œuvre par la création d'un comité technique composé de 25 représentants des professionnels du tourisme sur le territoire des actionnaires de la SPL. Ce comité chargé de formuler des avis destinés aux administrateurs sera organisé et régit par un règlement intérieur et seront désignés lors du Conseil d'administration constitutif de la SPL.

Ainsi la transformation juridique de l'EPIC C'Chartres Tourisme en SPL a été étudiée et est envisagée.

Cette évolution permettra notamment :

- Une mutualisation et un développement des moyens dédiés au tourisme sur notre territoire,
- Le développement des outils de promotion touristique du territoire, au plan local, régional et national,
- La mise en œuvre d'une offre touristique complète,
- Une optimisation des missions d'accueil et d'information des touristes,
- Un développement de l'accompagnement des professionnels et acteurs du secteur.

Le choix de la SPL pour porter l'office de tourisme communautaire a été fait car il permet notamment d'assurer :

- Une gouvernance partagée entre l'agglomération et la ville de Chartres,
- Une représentativité des socio-professionnels au sein du Conseil d'administration, et un comité de réunissant permettant une concertation et de donner des avis au conseil d'administration,
- Une implication des collectivités qui souhaiteraient devenir membre de la SPL via l'assemblée spéciale permettant ainsi de réaliser des prestations d'animation pour le compte d'autres actionnaires publics,
- Une structure plus souple et adaptée au secteur, pouvant construire des offres et gérer le cas échéant des équipements connexes au tourisme.

Définie par l'article L 1531-1 du CGCT, la SPL est une société commerciale, dont le régime juridique prévoit :

- Un actionariat exclusivement composé des collectivités locales et/ou de leurs groupements,
- Des organes d'administration quasi exclusivement composés de représentants des actionnaires publics, permettant un contrôle étroit,
- De ne pouvoir agir que dans le cadre des compétences des actionnaires et sur leur territoire,
- De pouvoir contracter en quasi-régie, c'est-à-dire sans publicité ni mise en concurrence, avec les actionnaires, dès lors que ces derniers exercent un contrôle sur la SPL analogue à celui exercé sur leurs propres services, ce qui simplifie considérablement la contractualisation et la mise en œuvre des opérations,
- D'avoir notamment pour objet l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

La SPL, par ses caractéristiques, permet la conciliation d'un contrôle public, d'une souplesse de gestion et de contractualisation, et le bénéfice d'une expertise et de moyens mutualisés entre les actionnaires.

Les principaux éléments constitutifs de la SPL sont les suivants :

1. OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La SPL a pour objet, agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses actionnaires et sur leur territoire, de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire. Elle pourra dans ce cadre :

- Réaliser et exécuter, notamment, des études et missions, par exemple d'ingénierie, répondant aux besoins du développement et de la promotion du tourisme, ainsi que de l'animation du territoire,
- Exercer les missions d'office(s) de tourisme, incluant l'ensemble des missions définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme ou tout autre texte le complétant ou s'y substituant, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels du secteur, telles que :
 - o L'accueil et l'information des touristes,
 - o La promotion touristique en lien avec les acteurs du secteur,
 - o La coordination des partenaires du développement touristique local,
 - o La commercialisation de prestations de services touristiques,
 - o Le cas échéant tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
 - o L'élaboration de services touristiques,
 - o Étudier, gérer, commercialiser et exploiter des équipements ou activités touristiques et/ou de loisirs,
 - Concevoir et/ou mettre en œuvre des animations, loisirs, fêtes et manifestations touristiques et/ou de loisirs,
 - Recueillir, le cas échéant après la réalisation d'études, des données relatives au secteur du tourisme sur le territoire, et mettre en œuvre un observatoire du tourisme local,
 - Réaliser toute étude ou prestation de service liée aux missions qui précèdent.

2. DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est « C'CHARTRES TOURISME »

SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : Hôtel de Ville, Place des Halles, 28 000 Chartres.

Il pourra être transféré par décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire.

3. REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 100 000 €. Il est divisé en 200 actions de 500 € chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées.

Conformément à l'article L 1531-1 du CGCT, le capital social d'une SPL doit être détenu intégralement par des collectivités territoriales ou leurs groupements.

Le capital de la SPL sera constitué comme suivant :

Actionnaires	Actions	€
Chartres métropole	160	80 000
Ville de Chartres	40	20 000

4. GOUVERNANCE

La SPL sera administrée par un Conseil d'Administration de 18 membres maximum composés comme suivant :

- 17 administrateurs représentant les collectivités locales publiques actionnaires dont :
 - o 12 administrateurs représentant la communauté d'agglomération Chartres métropole ;
 - o 1 administrateur représentant la ville de Chartres ;
 - o 4 administrateurs représentant les autres actionnaires publics ;
 - 1 administrateur représentant les professions et activités intéressées par le tourisme confor-

mément à l'article R133-19 du code du tourisme. Les représentants désignés pourront être amenés à exercer toute fonction dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-présidence, ou membre de la commission des marchés). Le projet de statuts de la SPL est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention

APPROUVE la création de la Société Publique Locale dénommée « C'CHARTRES TOURISME » ; APPROUVE les statuts de la SPL tels qu'annexés ; AUTORISE le Maire à signer les statuts de la société publique locale ;

APPROUVE le montant de la participation de la ville de Chartres au capital de la SPL correspondant à la souscription de 40 actions de 500 € de valeur nominale chacune, soit 20 000 euros, à souscrire en numéraire et à verser sur le compte séquestre ouvert à cet effet ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les bons de souscription d'actions liés à la constitution de la SPL ;

FIXE au nombre de 25 le nombre de sièges au comité technique de la SPL ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 SPL C'Chartres Tourisme - Désignation des représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale

Par délibération précédente, le Conseil municipal a approuvé les statuts de la SPL C'CHARTRES TOURISME société publique locale compétente en matière de promotion du tourisme, et a autorisé la prise de participation de ville de Chartres au capital de la SPL à hauteur de 20%. L'article L. 225-17 du Code de commerce dispose qu'une société publique locale est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les statuts fixent le nombre maximum des membres du conseil, qui ne peut dépasser dix-huit.

Au sein du Conseil d'administration de la SPL C'Chartres tourisme, la ville de Chartres disposera d'un siège.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale sera composée d'un membre représentant chaque actionnaire disposant d'au moins 9% du capital social.

Il appartient au Conseil municipal de les désigner.

Il est proposé :

- De désigner le représentant de la ville de Chartres au sein de l'Assemblée générale de la SPL

- De désigner le représentant de la ville de Chartres au sein du Conseil d'administration de la SPL

- D'autoriser le représentant de la ville de Chartres à être candidat à exercer, le cas échéant, les fonctions de Président, et le cas échéant, de Directeur Général de la société et à percevoir, à ce titre, une rémunération mensuelle brute maximale de 2 000 €.

- D'autoriser le représentant de la ville de Chartres ainsi désigné :

- à exercer, le cas échéant, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de la SPL ;

- à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL par le Conseil d'administration ;

- à percevoir, à ce titre, une rémunération an-

nuelle nette qui ne pourra dépasser 1 500€ par an.

Conformément aux dispositions visées en article L212-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI par renvoi de l'article L521I-1 dudit code, le vote a lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, de procéder à mains levées, à la désignation d'un représentant de la ville de Chartres au sein de l'Assemblée générale de la SPL C'CHARTRES TOURISME.

ACTE la candidature de Mme Karine DORANGE, sur proposition de M. le Maire

PROCEDE à l'élection d'un représentant de la ville de Chartres au sein de l'Assemblée générale de la SPL C'CHARTRES TOURISME.

Nombre de votants : 36

Nombre de suffrages exprimés : 35

EST DECLAREE ELUE, ayant obtenu 29 voix, Mme Karine DORANGE à l'Assemblée générale de la SPL C'CHARTRES TOURISME.

DECIDE, à l'unanimité de procéder à mains levées, à la désignation d'un représentant de la ville de Chartres au sein du Conseil d'administration de la SPL C'CHARTRES TOURISME.

ACTE la candidature de M. Laurent LHUILLERY, sur proposition de M. le Maire.

PROCEDE à l'élection du représentant de la ville de Chartres au sein du Conseil d'administration de la SPL C'CHARTRES TOURISME.

Nombre de votants : 36

Nombre de suffrages exprimés : 33

EST DECLARE ELU, ayant obtenu 28 voix, M. Laurent LHUILLERY au Conseil d'administration de la SPL C'CHARTRES TOURISME.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention et deux conseillers municipaux n'ont pas pris au vote

AUTORISE les représentants ainsi désignés :

- à exercer, le cas échéant, les fonctions de Président et, le cas échéant, de Directeur Général et à percevoir, à ce titre, une rémunération mensuelle brute maximale de 2 000 €.

- à exercer, le cas échéant, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de la SPL ;

- à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL par le Conseil d'administration ;

- à percevoir, à ce titre, une rémunération annuelle nette qui ne pourra dépasser 1 500€ par an.

Finances et Prospective

3 Tarifs - Révision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE les tarifs proposés pour les différentes prestations des Musées.

ACCEPTE les tarifs tels que présentés dans l'annexe jointe.

4 Prise de participation de Chartres Développement Immobiliers dans le capital d'une Société Civile de Construction Vente Chartres Petit Bouillon

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la prise de participation de la SEM Chartres Développement Immobiliers dans le capital de la Société Civile de Construction Vente Chartres Petit Bouillon pour un montant de 60 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

5 Droit de place - 1 place du Général de Gaulle - annulation de titres de recettes émis

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'annulation des titres de recette des droits des palissades situées 1 place du Général de Gaulle listés ci-après :

Exercice	N° titre	N° bordereau	Montant du titre
2017	3660	288	3 786,72
2017	4943	382	3 786,72
2018	1120	88	3 704,40
2018	2448	154	3 745,56
2018	3253	235	3 786,72
2018	4124	290	3 786,72
2019	787	60	3 704,40
2019	1735	149	3 745,56

AUTORISE le Maire à signer les actes éventuels permettant d'appliquer ces dispositions.

6 Accord-cadre fourniture de matériaux de voirie pour la ville de Chartres et Chartres Métropole - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Fourniture de matériaux de voirie pour la ville de Chartres et Chartres Métropole - Lot 1 : Fourniture d'enrobés à froid	COLAS CENTRE OUEST 11 rue du 19 mars 1962 28630 LE COUDRAY	Accord-cadre sans montant minimum ni montant maximum Estimation : 9 600 € HT par période d'exécution
Fourniture de matériaux de voirie pour la ville de Chartres et Chartres Métropole - Lot 4 : Fourniture de béton prêt à l'emploi	BMCE (POINT P) 41, quai du roi BP N°25 45015 ORLEANS	Accord-cadre sans montant minimum ni montant maximum Estimation : 34 600 € HT par période d'exécution
Fourniture de matériaux de voirie pour la ville de Chartres et Chartres Métropole - Lot 5 : Fourniture d'enrobés à chaud	COLAS CENTRE OUEST 11 rue du 19 mars 1962 28630 LE COUDRAY	Accord-cadre sans montant minimum ni montant maximum Estimation : 19 000 € HT par période d'exécution

7 Acquisition de deux licences de débit de boissons de catégorie IV - Fonds de commerce «LE DOUBLE SIX»

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'acquisition de deux licences de débit de boisson de catégorie IV attachées au fonds de commerce « LE DOUBLE SIX » situé Petit Arceville, 24 route de Nogent-le-Phaye à Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

8 ZAC Pôle Gare – Epargne Est – Acquisition de biens immobiliers auprès de la SPL Chartres Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'acquisition des biens immobiliers, auprès de la SPL Chartres Aménagement, situés à Chartres, cadastrés section DA n°s 190 à 192, 225, 240 (ex 208p), 242 (ex 223p) et 244 (ex 224p), représentant une surface totale de 16 209 m², terrain d'assiette nécessaire à la construction du parking souterrain et de la plateforme multimodale, au prix de 4 806 407,87 € H.T. qui fera l'objet d'un différé de paiement, honoré en fin de concession.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous actes et documents à intervenir.

9 26 rue du Repos – Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition d'une maison d'habitation mitoyenne de 115 m² et d'un garage de 40 m² cadastrés section BS n° 398 (638 m²), avec un terrain d'agrément cadastré BS n° 445 (336 m²) et un jardin potager cadastré BS n° 10 (285 m²) situés 26 rue du Repos à Chartres, auprès des Consorts NEVEU (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 250 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

10 Le Clos Pajot – Désaffectation – Déclassement et Cession d'une partie de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la désaffectation et le déclassement de la partie de parcelle cadastrée section BR n° 92, d'environ 25 m², sise angle des rues d'Etampes, Guy Moquet et Avenue des Sablons, et la cession au profit de Monsieur et Madame Arnaud TEMPLIER, domiciliés 20 rue d'Etampes ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 650 €. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

11 Ilot Courtille – Cession d'une parcelle non bâtie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la cession de la parcelle non cadastrée, d'une superficie de 6 m², située boulevard de la Courtille, après son déclassement et sa désaffectation par délibération n° CM2019/060 en date du 4 avril 2019, au profit de la société Linkcity, au prix d'un euro symbolique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

12 104 rue du Souvenir Français – parcelle non bâtie – Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession de la parcelle de terrain non bâtie à usage de jardin, cadastrée section BO n° 631, d'une superficie de 288 m², située 104 rue du Souvenir Français à Chartres, à Monsieur Jean Grégoire NOUADJE, domicilié 30 rue Saint-Chéron à Chartres (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 9 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

13 COS – Subvention complémentaire 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs

2018-2019-2020 ayant pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire 2019 pour un montant total de 15 739,94 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

14 Mise à disposition partielle de personnel – Gymnastique séniors

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition partielle et gracieuse de personnel de la Ville vers le CCAS à raison d'une heure hebdomadaire pour l'année scolaire 2019/2020, pour un an et renouvelable tacitement dans la limite de trois ans, hors vacances scolaires.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la gestion de la mise à disposition.

15 Prestation ACFI – Convention avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les modalités d'évolution de la convention proposée par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir relative à l'intervention d'un Agent chargé d'une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents utiles à cette prestation.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

16 Parrainage de Casapub pour Chartres en lumières 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention de partenariat avec CASAPUB, AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

17 Parrainage de Chérie FM pour Chartres en lumières 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la convention de parrainage avec NRJ Group pour sa radio Chérie FM, AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

18 Parrainage du Grand Monarque pour Chartres en lumières 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention de parrainage avec le Grand Monarque, AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

19 Concession de service public – Création et gestion d'un marché des Arts – lancement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions

APPROUVE le principe de l'exploitation du Marché des Arts dans le cadre d'une concession de service ayant pour objet la mise en œuvre et l'exploitation d'un service public ;

APPROUVE le rapport de présentation et les caractéristiques essentielles de la concession de service ayant pour objet la mise en œuvre et l'exploitation d'un service public, sachant qu'il appartiendra ultérieurement au Maire ou à son représentant d'en négocier les conditions précises ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer la procédure de concession de service ayant pour objet la mise en œuvre et l'exploitation d'un service public.

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

20 Rapport Annuel Délégation de Service Public activités Enfance 2018

Par délibération en date du 24 juin 2013, le conseil municipal a attribué le contrat de délégation de service public relatif à la gestion des activités pour l'enfance à l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir (PEP), à compter du 2 septembre 2013 pour une période de 5 ans.

Suite au retour à la semaine de 4 jours, le conseil municipal a approuvé le 12 avril 2018 un avenant prenant acte de la prolongation d'une année de la délégation de service public jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Au regard des dispositions de cette convention et de l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre chaque année à la Ville un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. La ville de Chartres a reçu ce rapport annuel retraçant l'activité du délégataire en 2018.

Les principales informations à retenir sont les suivantes :

- Pour les mercredis après-midi : 11 086 journées-enfants réalisées soit une hausse de 12% par rapport à l'année 2017 pour une moyenne de 308 enfants présents (181 dans les ALSH maternels et 127 au Rigeard)

- Pour les accueils du matin et du soir : 8 557 journées-enfants réalisées soit une légère baisse de 3% par rapport à l'année 2017 pour une moyenne de 150 présents le matin et 198 le soir.

- Pour les petites vacances : 4 139 journées-enfants ont été réalisées soit une diminution de 8% par rapport à l'année 2017 pour une moyenne de 116 enfants présents (59 dans les ALSH maternels et 57 au Rigeard). En comparaison aux vacances de fin d'année (60 enfants accueillis en moyenne), les vacances d'automne (157), février (122) et printemps (127) sont plus demandées par les familles.

- Pour l'été : 6 710 journées-enfants réalisées soit une augmentation de 13% par rapport à l'année 2017 pour une moyenne de 215 enfants présents en juillet (104 sur les ALSH maternels et 111 au Rigeard) et 126 en août (46 dans les ALSH maternels et 80 au Rigeard)

- Pour les Temps d'Activités Périscolaires : 6 646 journées-enfants réalisées soit une baisse de 54% par rapport à 2017 expliquée par la fin du dispositif (6 mois de fonctionnement contre 10 auparavant).

Le compte de résultat demeure légèrement supérieur à la prévision annuelle (1 444 900,20€ pour 1 401 738,01€ prévus) expliqué principalement par une augmentation de la masse salariale en lien avec le nombre de journées-enfants initialement prévu (+ 14%) compensée par une hausse des recettes des familles et de subventions pour les contrats aidés. La participation de la ville s'élève à 633 705,51€ conformément à la prévision.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 octobre 2019 a pris acte du présent rapport.

Il vous est donc proposé de prendre acte du rapport relatif à l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel 2018 concernant la délégation de service public relative à la gestion des activités enfance.

21 Rapport d'exploitation 2018 de l'Auberge de Jeunesse et du Camping de Chartres

Par délibération en date du 16 février 2015, le conseil municipal a renouvelé le contrat de délégation de service public relatif à la gestion du camping de Chartres et de l'auberge de jeu-

nesse, avec les Ets Y.A ROUSSEL MONTIGNY pour une durée de 6 ans à compter du 15 mars 2015. L'article L141I-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour le délégataire du service public de produire à l'autorité déléguée, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Le rapport d'activités du délégataire pour l'année 2018 fait ainsi ressortir les éléments suivants :

- Une hausse de la fréquentation pour le camping (+2% avec 20 761 nuitées) et une stagnation pour l'auberge (-1% avec 4 544 nuitées). Pour le camping, la clientèle reste principalement étrangère et de passage, et les camping-caristes représentent plus de la majorité de la clientèle. Sa fréquentation fluctue toujours selon la météo.

L'auberge de jeunesse continue d'accueillir, comme l'année précédente, de plus en plus d'individuels, majoritairement français.

Pour répondre à l'évolution de la demande, des travaux du délégataire et de la Ville ont permis d'aménager 6 chambres individuelles supplémentaires.

La durée des séjours est très courte (3j). Le mois de mai reste le plus fréquenté, à noter une hausse globale de juillet à novembre par rapport à 2017 (+ 40% de nuitées).

- En 2018, le chiffre d'affaires global est de 237 796 €, en hausse de 3% par rapport à 2017, hausse constatée sur les 2 sites : + 3% pour le camping (173 282 € en 2018), +4% pour l'auberge à (64 514 € en 2018)

- Mais un résultat net global négatif de 44 315 €, avec un résultat positif au camping (+ 7 743 € en 2018) alors qu'il est fortement déficitaire pour l'Auberge de jeunesse (- 52 058 € en 2018).

- Ce résultat négatif s'explique notamment par des fortes charges de fluides et d'entretien (Auberge de Jeunesse : gaz 23K€, petits équipements 6K€ ; Camping :16.8K€ Eau, 14K€ frais entretiens).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 octobre 2019 a pris acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel 2018 du délégataire Ets Y A Roussel Montigny, joint en annexe, concernant la gestion de l'Auberge de Jeunesse et du Camping de Chartres.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME

22 Avenant de projet à la convention cadre pluri annuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire de Chartres métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions

APPROUVE l'avenant de projet à la convention cadre pluri annuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire de Chartres métropole

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cet avenant conjointement avec l'Etat, l'ANAH, l'ANRU, Action Logement, la Banque des Territoires, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Eure et Loir, Chartres métropole, les Villes de Lucé et de Mainvilliers, les Vitaines de Chartres, la CMA, la CCI, la CMIN, la Cosmetic Valley, Chartres Métropole Habitat, Habitat Eurélien, Chartres Développements Immobiliers et la SPL Chartres Aménagement.

23 Stationnement souterrain délégation de service public – rapport d'activité 2018

Par délibération en date du 24 octobre 2003, la ville de Chartres a confié à la société Chartres Stationnement la construction du parking

Cœur de Ville, la rénovation des parkings Hôtel de Ville, Cathédrale et Grand Faubourg, ainsi que l'exploitation de l'ensemble de ces parkings, pour une durée de 32 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035.

Au regard des dispositions de cette délégation et de l'article L141I-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire doit remettre chaque année à la Ville un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Ce rapport précise les opérations réalisées sur l'année 2018 :

- Fidélisation de la clientèle grâce à la carte à décompte pour les usagers (carte pré chargée avec 10% offerts)

- Développement du partenariat chèques parkings commerçants et ²e-valideur cinéma

- Poursuite de la mise en place de Q-Park Résa Abonnement

- Partenariat avec Renault Mobility sur le parking cœur de ville (2 véhicules disponibles)

Ainsi, l'année 2018 a vu une fréquentation de 919 404 clients, en léger recul de 1,7% par rapport à 2017, sur les 3 parcs Cathédrale, Hôtel de Ville et Cœur de Ville. Le nombre d'abonnés de ces 3 parcs, en augmentation de 8% par rapport à 2017, est de 2046.

Le chiffre d'affaires total, en légère hausse de 0,4% par rapport à 2017, est de 4 415 700 €. Cette hausse s'explique par le succès des cartes à décompte mais aussi par la progression de 1,4% du ticket moyen payé, ce qui est révélateur d'un stationnement plus long des usagers en centre-ville, malgré un léger recul de fréquentation de 1,7%.

A noter également que les tarifs du parking n'ont pas connu d'évolution depuis juillet 2015.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 octobre 2019 a pris acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel 2018 de la société Chartres Stationnement concernant la gestion du stationnement souterrain.

24 Fourrière automobile – Délégation de service public – Rapport annuel 2018

Par délibération n° 2015/277 en date du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal de Chartres a décidé d'attribuer le contrat de délégation de service public relatif à la fourrière automobile, à la société Chartres Service Auto domiciliée ZI Euroval à FONTENAY SUR EURE (28630) à compter du 01 octobre 2015 pour une durée de 4 ans. La ville de Chartres a reçu le rapport annuel retraçant l'activité du délégataire en 2018.

Au regard des dispositions de cette convention et de l'article L 141I-3 du Code général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre chaque année à la Ville un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, et une analyse de la qualité de service. La Ville de Chartres a reçu ce rapport annuel et la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 octobre 2019 a pris acte du rapport.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de prendre acte du rapport relatif à l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel 2018 concernant la délégation de service public de la fourrière automobile.

25 Plan Local d'Urbanisme de Chartres – modification simplifiée n°1

Par délibération n°2015/233 en date du 24 juin 2015, le Conseil municipal de Chartres a approuvé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le règlement classe en zone urbaine centre-ville - UCV - la partie de la ville intra-muros non couverte par le Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur (PSMV).

A travers le programme Action Cœur de Ville, la

municipalité s'est notamment donnée comme priorité la reconquête des îlots et immeubles vacants ou dégradés. Cette stratégie vise principalement à remettre sur le marché de nouveaux logements pour permettre un retour des habitants et une évolution du commerce en cœur de ville.

Les dispositions prévues actuellement dans le PLU pour la zone UCV en matière de stationnement ne permettent pas aujourd'hui de remplir pleinement ces objectifs notamment du fait d'un tissu bâti et parcellaire complexe et très contraignant, ainsi que de la présence de cavités importantes. De même, la mutation d'étages commerciaux vacants ou de locaux inoccupés en habitation implique la création de nouvelles places de stationnement le plus souvent irréalisables en raison de l'exiguïté des locaux.

Par conséquent, il est devenu nécessaire de modifier certaines dispositions de l'article 12 du règlement de la zone UCV concernant les obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'aire de stationnement. Ce projet s'inscrit dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Considérant que ce projet n'a pas pour conséquence de bouleverser l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU, ni de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle, cette modification simplifiée n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision.

Par ailleurs, ce projet n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 du code de l'urbanisme. Ce projet de modification n'entre donc pas dans le champ d'application de la modification dite de droit commun.

Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du même code seront mis à la disposition du public pendant un mois. A l'issue de cette période, le Conseil municipal de Chartres adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager la modification simplifiée n°1 du PLU de Chartres.

AUTORISE le maire ou son représentant à notifier le dossier de modification simplifiée à la Préfète et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

Le Maire,

Jean Pierre GORGES

DES TRAVAUX TOUJOURS PLUS LONGS, DES COÛTS TOUJOURS PLUS IMPORTANTS, DES NUISANCES TOUJOURS PLUS GRANDES

Quel est le bilan du mandat de l'actuelle municipalité ? La question se pose légitimement après 2 premiers mandats avec des réalisations importantes (Médiathèque, Parking Cœur de Ville, Odyssée). Mais depuis 2014, le projet phare de nouvel hôtel de Ville/Agglomération n'est toujours pas livré (on va atteindre les 3 ans de retard et plus de 60 millions d'Euros !), le pôle gare en retard, la salle de spectacle même pas commencée, le plateau Nord Est n'a plus d'investisseurs et le retard coûte de plus en plus cher à porter, le OFF/ABC à l'arrêt, le Musée au point mort, le Plateau Nord-Ouest toujours moins défini. Le comble c'est que tous ces retards servent aujourd'hui de justification au maire pour supplier de lui accorder un nouveau mandat...

Vouloir continuer dans la même voie c'est refuser de voir que la politique de l'actuel maire est une fuite en avant. Une fuite en avant sur les finances publiques tout d'abord. Tous ces retards ont des conséquences financières lourdes car acheter des terrains comme sur le plateau Nord Est et attendre 10 ans ou 15 ans avant de construire quelque chose dessus cela a un coût. Le temps c'est de l'argent comme veut l'adage, et le temps, avec Gorges, c'est votre argent.

Les conséquences sont aussi lourdes pour la qualité de votre cadre de vie. L'allongement de la durée des travaux et la multiplication des chantiers (surtout des logements privés en cette fin de mandat où il faut faire croire que les choses avancent) augmentent les camions, la pollution, les vibrations qui abîment les maisons et les murs. Les nuisances sonores sont aussi toujours plus importantes. Tout cela sans parler du trafic de l'aérodrome de plus en plus dense sans que l'agglomération n'agisse pour vous protéger que vous habitez Chartres, Lèves ou Champhol. Les études montrent aujourd'hui que le bruit diminue l'espérance de vie de chacun et c'est une sujet absent des préoccupations des élus majoritaires à la Ville et l'agglomération.

Loin des discours du Maire sur la Ville apaisée, Chartres est une ville fracturée, abîmée par les nuisances et pollution toujours plus nombreuses.

La qualité de vie c'est apaiser la ville, arrêter les travaux inutiles ou spéculatifs, apaiser sa démocratie, les relations entre les communes, ses associations, ses projets. Tout l'inverse de ce qui est fait depuis trop longtemps maintenant.

Le groupe municipal Réinventer Chartres

David Lebon, Sandra Renda, Josette Morin Berenfeld, Sébastien Tenaillon, Monique Kopfer, Boris Provost

L'HUMAIN D'ABORD : URGENCES ET EHPAD EN GRÈVE À L'HÔPITAL DE CHARTRES !

Denis Barbe a démissionné de son siège d'unique conseiller municipal de la liste Chartres l'humain d'abord. Comme deuxième de cette liste*, je l'ai remplacé à partir de la séance du 17 octobre. Et j'ai décidé de rendre à cette tribune le titre que nos colistiers lui avaient donné. L'Humain d'abord, cette exigence s'exprime fortement en France : une planète vivable, une société accueillante pour tous, du travail, un logement et un salaire dignes pour chacune et chacun. Et, bien sûr, « la santé avant tout ».

Or depuis plusieurs mois dans tout le pays les personnels et médecins des services d'urgence et des Ehpad se sont mis en grève pour alerter le gouvernement, l'Assemblée nationale et la population sur la situation de leurs services : des métiers sous tension, une charge de travail croissante pour un nombre restreint de soignants, avec un nombre insuffisant de lits. On reconnaît bien là les effets de la gestion libérale appliquée dans les secteurs « concurrentiels » de l'économie. Désormais le service public de l'hôpital est soumis aux critères de la rentabilité, pour favoriser les groupes privés. Mais un patient n'est pas une marchandise, l'hôpital n'est pas une entreprise : son premier critère doit rester la protection de la vie humaine.

Alors, le 1^{er} octobre, les brancardiers, infirmières et ambulanciers des urgences de Chartres ont rejoint la grève. Ils demandent plus de personnel, plus de moyens pour travailler, plus de lits pour ne pas laisser les patients des heures sur des brancards, un agent supplémentaire pour la sécurité la nuit, un conducteur supplémentaire pour le SMUR, et... une revalorisation salariale. Je salue leur courage et je leur apporte mon soutien total. La ministre Buzyn voudrait nous faire avaler que c'est parce que nous allons trop aux urgences qu'elles sont encombrées. Et l'hôpital de Chartres répond aux grévistes que leur établissement est mieux doté que d'autres, que la Direction les écoute, que comme elle n'arrive pas à recruter, elle leur demande de travailler pendant leurs périodes de repos, et qu'elle n'a « de toute façon pas les moyens de faire plus ».

On connaît la chanson ! En Eure-et-Loir, où se développent les déserts médicaux, l'hôpital de Chartres-Le Coudray ne peut à lui seul satisfaire tous les besoins de la population. Quelles peuvent être les interventions d'une ville et d'une agglomération comme celles de Chartres ? Tout d'abord, leurs représentants siègent au Conseil de surveillance de l'hôpital Louis Pasteur : ils ont leur mot à dire sur le budget, ils peuvent appuyer les demandes des personnels. La ville peut aussi créer un environnement favorable à une synergie apaisée entre médecine de ville et médecine hospitalière. Elle peut rendre plus aisé l'accès des patients et familles aux services hospitaliers : par exemple en développant un service de bus plus régulier. Elle peut faciliter la vie des personnels : ainsi la crèche de Pasteur fonctionne avec des agents hospitaliers. Très bien ! Mais si les horaires de cette crèche ne correspondent pas avec ceux des autres agents, elle sert plutôt aux habitants du quartier, ou d'ailleurs ! Écoutons le pays qui peine et qui gronde, et sachons rester... humains d'abord !

*Deuxième de la liste « Chartres l'humain d'abord », Nabila Lakehal reprend le poste de conseiller municipal vacant depuis la démission de Denis Barbe.

UBU AU PAYS DES SOVIETS

« Pas possible de restaurer. Faut vendre, ou raser ». Combien de monuments, de constructions séculaires, témoignages de notre histoire, sont ainsi condamnés? « C'est la réglementation, on n'y peut rien », « c'est la faute des pompiers et des Bâtiments de France qui exigent que... » nous rétorque-t-on. Bien sûr, le sacro-saint Principe de Précaution a décidé que ledit lieu n'était pas aux normes de sécurité ou d'accessibilité, et les autorités subalternes (sapeur-pompiers et Bâtiments de France en l'occurrence) sont forcément les méchants de l'histoire. Et si l'excès de normes tuait les normes? Ou, plus sournoisement, n'est-ce pas l'excuse facile pour faire table rase du passé, comme l'espèrent les « progressistes »? Détruire ce qui matérialise notre Histoire, détruire l'Homme enraciné pour le remplacer par un individu hors sol et interchangeable, n'est-ce pas là le grand rêve des « Forces du Progrès »? La créativité, vertu essentielle dans le domaine du premier art, n'est envisagée que sous l'angle « destruction du vieux pour construire le neuf », mais rarement sous celui « amélioration de l'ancien ». C'est ainsi qu'une école primaire comptant dans l'histoire du centre-ville chartrain se voit contrainte de déménager sans qu'aucune solution d'aménagement n'ait été sérieusement étudiée (pour preuve, les intervenants de la réunion d'information proposée à ce sujet se sont révélés incapables de donner la moindre étude chiffrée, ni même de présenter un simple croquis esquissant le projet neuf). Bref, une parodie des grandes heures de l'Union Soviétique avec un Politburo (ici incarné par l'organisme de gestion de ladite école) expliquant que la décision a été prise et la Douma (autrement dit, les parents d'élève) étant priée de dire amen. A noter qu'aucun projet de restauration n'a été proposé, ni même envisagé (ou alors sous le sceau du secret!) sous prétexte que c'était impossible. Mais comme le disait le Général Bonaparte, « Impossible? Pas français. ». Ou alors, que les professionnels concernés le prouvent, à supposer qu'ils en soient capables... Ce dont on peut douter dans le Soviet System...

« Si vous estimez être citoyen du monde, alors vous n'êtes citoyen de nulle part » (Theresa May)

Vive la France!

Thibaut Brière-Saunier

Contact: Alliance.Royale28@inmano.com
Twitter: @canardsanstetel
FB: Alliance-Royale-sur-Chartres

1: l'architecture (NdA)

L'approche des élections municipales conduit la Majorité municipale, dans le respect des règles applicables aux campagnes électorales, à suspendre la parution de sa tribune jusqu'aux élections de mars 2020. Merci de votre compréhension.

Les élus de la majorité municipale

Forum santé

L'Écho républicain et la Mutualité française Centre-Val de Loire, en partenariat avec le Conseil départemental et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, organisent le forum santé grand âge et autonomie. Renaud Villard, directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, interviendra notamment.

Mardi 19 novembre, de 9 h à 12 h à l'Eurélium, 11 rue du Cardinal Pie.
Inscription obligatoire avant le mercredi 13 novembre à l'adresse mail suivante : johanna.guicheteau@murec.fr

Moi(s) sans tabac

Le Comité d'éducation pour la santé en Eure-et-Loir (CESEL) participe à la manifestation Moi(s) sans tabac. Cette opération nationale propose à tous les fumeurs d'arrêter de fumer pendant un mois, avec le soutien de leurs proches. À Chartres, un atelier diététique est prévu au sein de Réseau Addictions 28, 58 rue de Reverdy. D'autres animations sont organisées dans l'agglomération.

Informations, inscriptions aux ateliers et coordonnées des tabacologues pour prise de rendez-vous au 02 37 30 31 05 et sur www.reseau-addictions28.fr

Festisol, le festival des solidarités

Programme des animations proposées par le collectif Solidarité chartrain.

Mercredi 20 novembre

16 h – 18 h : Café-lectures horaire au Café Le Parisien.

Samedi 23 novembre

14 h 30 : Déambulation dans le centre-ville sur un rythme guinéen.

15 h 30 – 17 h, Place Billard : Musiques du monde.

Samedi 30 novembre

21 h : Foyer d'Accueil Chartrain (12 rue Hubert Latham) : La leçon de français. Avec le conteur Pépito Matéo.

Entrée : 5 €

Dimanche 1^{er} décembre

16 h : Foyer d'Accueil Chartrain : Jean du Voyage. Par la troupe du Quart-Monde.

Conférence historique

Ledgarde, comtesse de Vermandois, Blois, Tours, Chartres et Champagne (X^e siècle).

Conférence historique par Arlette Boué, professeure agrégée de lettres classiques honoraire.

Dame de la haute aristocratie franque, la comtesse Ledgarde de Vermandois, épouse en seconde nocces de Thibaud le Tricheur, comte de Blois, puis de Chartres et de Tours, fait en 978 une donation à l'abbaye chartraine de Saint-Père-en-Vallée, qui se dressait à l'emplacement d'un bâtiment du XVIII^e siècle, annexe aujourd'hui du lycée Marceau.

Vendredi 8 novembre, 17 h 30
Médiathèque L'Apostrophe

Ciné-conférences

Cambodge

Entre 2003 et 2005, Sébastien Braquet a sillonné le Cambodge avec un petit groupe d'amis locaux et en a rapporté un documentaire. Dix ans après, il est retourné là-bas avec son père pour un nouveau périple jalonné de retrouvailles magiques. Dans *Le Cambodge du sourire retrouvé*, il fait découvrir la face émouvante d'un pays nouveau

Mardi 5 novembre, à 14 h et 20 h 15
aux Enfants du Paradis.

Groenland

Pour comprendre comment disparaissent les dernières banquises de l'Arctique, quatre aventuriers se laissent dériver sur une plaque de glace au large du Groenland.

Mardi 26 novembre à 14 h et 20 h 15,
aux Enfants du Paradis.

Stage de danse

L'association K'Danse organise un stage ouvert aux danseurs (enfants, adolescents et adultes ayant déjà trois années d'expérience), animé par plusieurs personnalités (Carl Portal, modern' jazz), Tatiana Seguin (danse moderne) et Michael Pereira (comédie musicale). Attention, les places sont limitées aux élèves des écoles Sonia Forget, Sylvie Hermeline, Sandrine Drouet, Claire Mahot, Nathalie Vadet et Marion Ruiz.

Stage de danse samedi 9 et dimanche 10 novembre, dans le gymnase et la chapelle du lycée Marceau. Renseignements : kdansechartres28@gmail.com ; 06 11 85 68 99. Inscription à envoyer à K'Danse, 13, rue Daniel-Boutet. Tarifs : de 30 à 65 €.

Mylène Farmer sur grand écran

Le jeudi 7 novembre à 20 h, le cinéma Les Enfants du Paradis propose une projection unique de *Mylène Farmer – Le Film*, de François Hanss. Une compilation de deux heures des neuf concerts exceptionnels donnés par la star dans la plus grande salle d'Europe, la Défense Arena de Nanterre, du 7 au 15 juin derniers. Concerts qui ont rassemblé au total 235 000 spectateurs. Un show monumental à vivre en immersion sur écran géant et en son Dolby Atmos.

Jeudi 7 novembre à 20 h au cinéma Les Enfants du Paradis.
Tarif : 15 €

Concert

Dans le cadre des Mercredis jazz, l'association Improphile organise, avec le soutien de la Ville de Chartres, un concert dédié aux origines du jazz. Le trompettiste Bob Tinker et son orchestre (Philippe Desmoulins au trombone, Jean-Jacques Ruhlmann à la clarinette et Gilles Sécaz à la guitare) joueront les grands classiques du New Orléans et du dixieland. Une musique enjouée, collective, acoustique et énergétique!

Mercredi 13 novembre, de 19 h à 22 h, bar Le Fitzgerald, hôtel Jehan-de-Beauce, 1, place Sépard. Entrée libre, restauration sur place. Réservation conseillée au 02 37 21 01 41.

Courses à pied

Organisés par l'Écho républicain et l'ASPTT Chartres, le semi-marathon de Chartres (dimanche 8 mars 2020), les Foulées de la cathédrale et les Foulées Roses (samedi 20 juin 2020) sont ouverts aux inscriptions. Ces rendez-vous des amateurs de courses à pied devraient rassembler près de 10 000 personnes.

Inscription : www.semi-marathon-de-chartres.fr et foulees-de-la-cathedrale.fr

Erratum : dans la grille du mois d'octobre, une ligne a sauté, supprimant une définition. Désolé...

Dans la partie jaune de la première case en haut à gauche, sous « Monument », il fallait lire « E de UNESCO »

Revenu universel

En vue de la présentation d'un projet de loi par le gouvernement au Parlement en 2020, une concertation est organisée à Chartres concernant la création d'un Revenu universel d'activité (RUA). Cet atelier citoyen a pour but de débattre du projet de réforme et de faire des propositions concrètes. Une centaine d'habitants du département (bénéficiaires des aides sociales, professionnels du travail social ou du monde associatif) abordera la question des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mardi 26 novembre.
Lieu et horaire à définir.
Contact : www.consultation-rua.gouv.fr

Erratum

Dans l'article consacré au C'Chartres Karaté, publié dans le numéro d'octobre de *Votre Ville*, une malencontreuse méprise nous a fait publier, pour l'illustrer, une photo du ShukoKai Karaté Do de Chartres. Nous nous en excusons auprès des membres de ce dernier et de son président, qui tient par ailleurs à préciser que, si son club ne met pas en avant le karaté de compétition, certains de ses pratiquants se sont néanmoins distingués cette saison sur les tatamis. Avec notamment une championne départementale junior et un médaillé de bronze junior départemental et régional, qui s'est aussi qualifié pour les championnats de France.

Solution du mois d'octobre 2019		E	T		S	E		P	
		E	D	U	C	A	T	I	O
		C	I	E	R	G	E		S
			F	R	I	A	N	D	E
	J	E		P	I	A	T		D
	D	E	P	R	E	C	I	E	A
		H	O	U	L	E		R	A
	C	A	U	S	E		L	E	E
	I	N	V	E	R	S	E	S	S
		D	A	R	I	U	S		H
	G	E	N	A	N	T		D	E
		B	T		A	U	R	O	C
	T	E	A		G	R	A	T	T
	T	A	B	L	E	E		A	A
	C	U	L	A	S	S	E		R
		C	E	S			S	T	E
	L	E		S	E	N	T	I	E
	E		K	E	P	I		R	O
	V	E	R	R	I	E	R	E	S

90^e levée Étourderie ou précipitation!

Au premier abord, ce pli n'a rien d'excitant, d'historique pour le collectionneur, ni pour le philatéliste à la recherche de timbres! Pourtant ce document postal est un vrai témoin de son époque. Nous l'allons voir ensemble.



En ce matin du 8 avril 1857, au bureau de Chartres, situé au 1 place Collin d'Harleville, le préposé à l'oblitération du courrier connaît son métier et le règlement. Le timbre-poste existe depuis maintenant plus de huit ans et il en coûte 20 centimes pour le coller sur une lettre à destination de n'importe quelle localité du pays! C'est encore nouveau dans les esprits et l'expéditeur préfère l'ancien mode d'affranchissement: le port-dû, ou règlement à l'arrivée. C'est encore son droit, mais depuis trois ans

(1854), les envois ainsi payés sont plus onéreux que ceux où l'on colle un timbre au départ (30 centimes au lieu de 20). C'est une « prime » pour l'utilisation du timbre...

Exemple de monologue: « *Tiens, un courrier sans timbre! Vite mon cachet 30! Et hop, 30 c'est tamponné: c'est le règlement...* ». Et dans la foulée: « *Oh,*

zut (?) ce n'est pas adressé en France, mais en Belgique. Ce qui nous fait 40 centimes pour l'étranger... Et voilà. » Et tout en pensant ainsi, il trace le chiffre 4 (quatre décimes) à l'encre noire et raye 30 de deux traits horizontaux. Et c'est parti pour Jumet!

Le dos de la correspondance nous renseigne sur le parcours du pli, passé par Paris, puis voyage ferroviaire jusqu'à Bruxelles (Ambulant du Midi), arrivé à Roux (faubourg de Charleroi) vers « 6-7 S » (6 – 7 heures du soir), puis distribué à Jumet (autre faubourg de

Charleroi).

L'étourderie du postier chartrain n'a pas empêché ce courrier d'arriver à bon port le même jour. Et nous étions en 1857!

Jean-Francis RESSORT

Cercle philatélique Chartrain

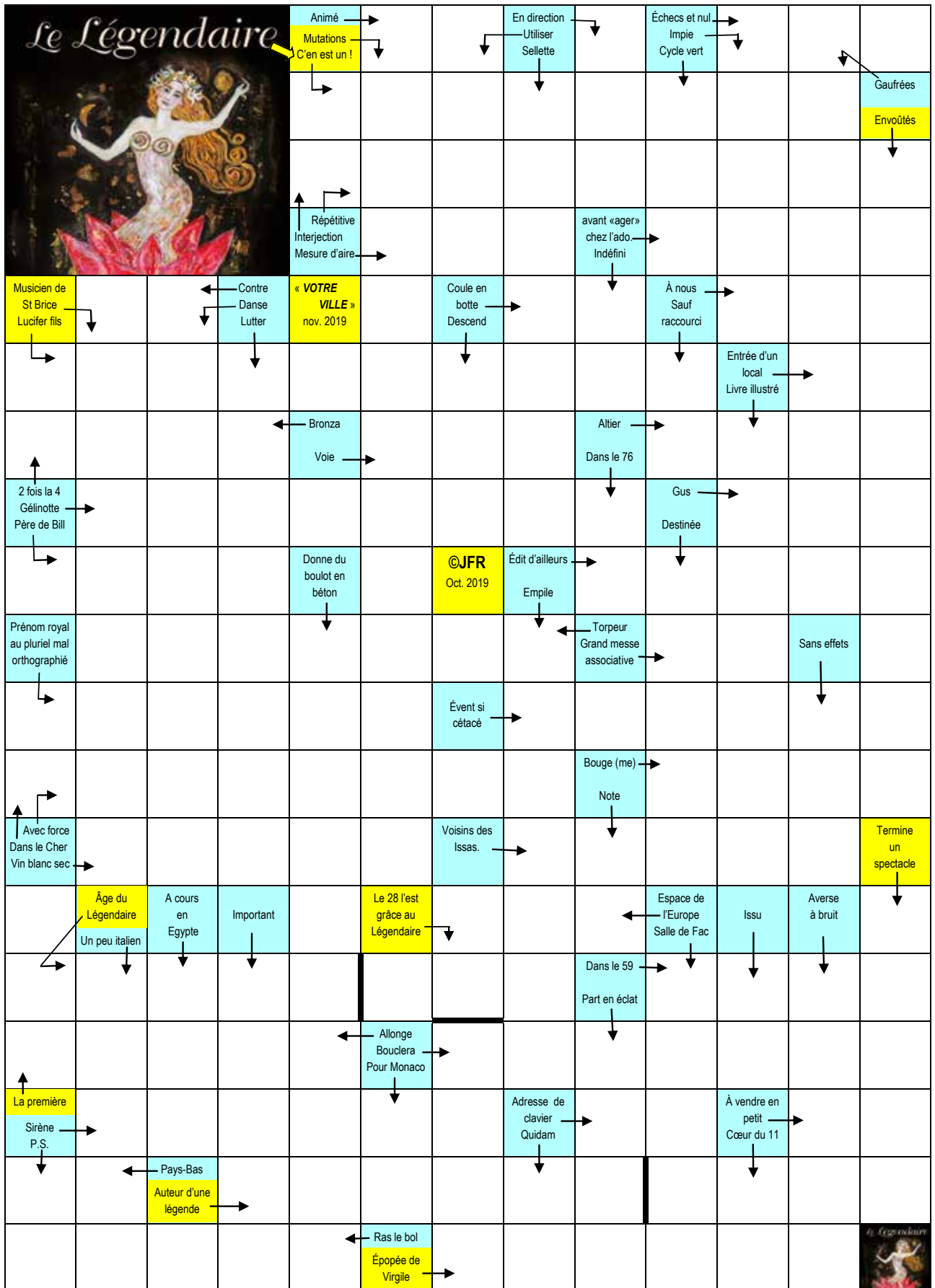
► COLLEC... SALON 7

Le dimanche 24 novembre de 9h 30 à 17h 30, l'Atelier-timbres 28 organise une septième journée à l'intention des collectionneurs et de ceux

qui veulent le devenir. Ce sera en salle B2 des Abbayes de Saint-Brice. Anciens courriers, cartes postales, timbres, vieux papiers y seront présentés pour vous permettre d'améliorer votre collection, voire d'en commencer une! Des collectionneurs chevronnés vous apporteront conseils et savoir-faire, avec leur bonne humeur habituelle. Entrée libre et conseillée! Deux collections sur un même document: une carte de Jeu de familles, où l'illustration est un vrai timbre collé!



Ce mois-ci - grille 116 - Légendes ici...



Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.

CHARTRES

CHEMIN DES ARTS

A R T C O N T E M P O R A I N

PRIEURÉ SAINT-VINCENT | www.chartres.fr

